

MERCREDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2010

Loi de finances pour 2011 (*Suite*)

- *Outre-mer*

- *Sport, jeunesse et vie associative*

- *Recherche et enseignement supérieur*

Conférence des Présidents

SOMMAIRE

AVIS SUR UNE NOMINATION	1
DÉPÔT D'UN AVENANT	1
LOI DE FINANCES POUR 2011 (Suite).....	1
<i>Outre-mer</i>	1
Article 48	10
Articles additionnels	12
Article 77	15
Articles additionnels	18
Article 77 bis	19
Articles additionnels	21
Article 77 quater	22
Articles additionnels	22
<i>Sport, jeunesse et vie associative</i>	24
Article 48	28
SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL.....	29
CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS	29
LOI DE FINANCES POUR 2011 (Suite).....	29
<i>Recherche et enseignement supérieur</i>	29
Article 48	36
Article 78	38
Article additionnel	40

SÉANCE du mercredi 1^{er} décembre 2010

41^e séance de la session ordinaire 2010-2011

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

SECRÉTAIRES :

MME MICHELLE DEMESSINE, M. FRANÇOIS FORTASSIN.

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Le procès-verbal de la précédente séance, constitué par le compte rendu analytique, est adopté sous les réserves d'usage.

Avis sur une nomination

M. le président. – Conformément aux dispositions de la loi organique et de la loi du 23 juillet 2010, relatives à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, M. le Premier ministre, par lettre en date du 30 novembre 2010, m'a demandé de lui faire connaître l'avis de la commission du Sénat compétente en matière de libertés publiques, sur le projet de nomination par M. le Président de la République de M. Éric Molinié à la présidence de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Cette demande d'avis a été transmise à la commission des lois.

Dépôt d'un avenant

M. le président. – M. le Premier ministre a transmis au Sénat, en application de l'article 8 de la loi du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, l'avenant n°1 à la convention « Santé et biotechnologies » publiée au *Journal officiel* le 20 juillet 2010.

Ce document a été transmis à la commission des finances ainsi qu'à la commission des affaires sociales et à la commission de l'économie. Il est disponible au bureau de la distribution.

Loi de finances pour 2011 (Suite)

M. le président. – L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2011, adopté par l'Assemblée nationale.

Outre-mer

M. Marc Massion, rapporteur spécial de la commission des finances. – Je commencerai par un point sur la loi votée le 27 mai 2009 ; en majorité, les décrets d'application sont parus, mais trois dispositions restent en suspens : l'aide au fret, le groupement d'intérêt public sur l'indivision et le dispositif sur la transparence des prix.

Le projet de budget pour 2011 constitue une rupture, car les crédits de la mission diminuent, de 2,5 % en CP. La diminution porte exclusivement sur le programme « Conditions de vie outre-mer ».

Globalement, le sort de la mission reste enviable puisque ses crédits ont augmenté ces dernières années.

Depuis 2008, les niches fiscales rattachées ont progressé sans cesse. Les mesures adoptées en première partie et celles attendues pour la semaine prochaine devraient commencer à les réduire... en 2012.

Pour 2011, la dépense fiscale progressera de 1,9 % pour s'établir à 3,4 milliards.

Comme d'habitude, les crédits consacrés aux remboursements de cotisations sociales semblent sous-budgétisés à hauteur de 63 millions d'euros. Le Gouvernement devra donc rajouter des crédits. La commission des finances proposera un amendement pour remédier partiellement à cette situation en réduisant les crédits de l'agence de santé de Wallis-et-Futuna, qui devrait être gérée directement par le ministère de la santé.

Le service militaire adapté (SMA) ayant fait ses preuves, le Président de la République a annoncé le doublement de ses effectifs. Ainsi, les crédits augmentent de 37 % en CP, pour atteindre 181 millions. Désormais, les intéressés seront parfois des chômeurs de longue durée, pris en charge pour une période de formation plus courte. Nous devons encore vérifier l'efficacité de ce nouveau SMA.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial de la commission des finances. – J'en viens au second programme de la mission, intitulé « Conditions de vie outre-mer ». Ses crédits diminuent de 10,4 % en CP, car le fonds exceptionnel d'investissement ne sera plus abondé que de 10 millions d'euros, au lieu de 40, en raison de la sortie du plan de relance nous assure-t-on, alors qu'il avait été lancé bien avant. La deuxième raison tient à la fin du versement au fonds destiné à la Polynésie française pour compenser la fin des essais nucléaires.

Pour le logement, la Lodeom ne fait pas encore sentir pleinement ses effets. Près de 6 200 logements ont été créés, pour un besoin estimé à 45 000. Les opérateurs ont attendu la parution des décrets ; le dispositif va donc monter en puissance. D'autre part, le

cumul des défiscalisations a posé des problèmes : nos amendements tenteront d'y répondre.

Les premiers chiffres disponibles pour 2010 suggèrent qu'un décollage a eu lieu.

La continuité territoriale est dotée de 51 millions. Pouvez-vous nous fournir des indications sur ce nouveau dispositif ?

Le nouveau fonds de continuité territoriale est géré par l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité, dont les crédits quadruplent. Nous avons demandé à la Cour des comptes de contrôler cette agence, qui nous paraît peu performante.

L'article 77 réforme la dotation de 151 millions annuels versés par l'État à la Polynésie française en vertu d'une simple convention. Malgré cinq avenants en sept ans, le contrôle de son utilisation a été très difficile. L'article 77 fractionne cette dotation en trois volets : l'un est équivalent à la DGF ; un autre est destiné directement aux communes ; le dernier sert à financer les investissements structurants de la Polynésie française. Cette réforme va donc dans le bon sens. La commission des finances proposera toutefois de la préciser.

L'article 77 bis permet à l'État de céder gratuitement des parcelles dont il dispose, pour faciliter la construction de logements ou d'équipements. L'article 77 ter concerne la rénovation d'hôtels ; l'article 77 quater concerne l'apurement de la dette sociale de l'hôtellerie antillaise ; il serait préférable de s'en tenir au droit commun. Enfin, l'article 77 quinquies concerne le lancement de la TNT, qui ne doit pas nuire à la diversité culturelle.

La commission des finances propose d'adopter les crédits de la mission et les articles 77 à 77 quinquies.

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. – Il y a deux ans et demi, le Gouvernement a annoncé un « plan santé pour l'outre-mer », qui devait y devenir une activité de pointe. Certes, des actions ont été engagées, mais il reste beaucoup à faire, par exemple, pour combattre la drépanocytose. Quelque 20 000 euros sont destinés à financer une étude comparative de la mortalité infantile entre la métropole et l'outre-mer. Est-ce encore nécessaire ? Que fera le Gouvernement pour améliorer la santé publique outre-mer ? Notre amendement sur la vente de tabac va en ce sens.

Je ne reviens pas sur l'état des lieux du logement. Les crédits augmentent, mais les CP de la LBU baissent de 10 %. Dans ces conditions, comment résoudre la crise aiguë du logement ? Le rapport des députés Yanno et Bartolone, publié en septembre, est éclairant : nous avons plusieurs amendements pour fluidifier les procédures.

Le 12 novembre, vous avez rencontré les bailleurs sociaux. Quelles conclusions en avez-vous tirées ?

Le RSA va enfin entrer en vigueur le 1^{er} janvier ; il coexistera avec le RSTA, créé après la crise sociale du printemps 2009. La prolongation du RSTA devait faire l'objet d'un décret. Quand paraîtra-t-il ? Les bénéficiaires, qui auront à choisir, et les organismes sociaux ont besoin d'informations.

Un dernier sujet : la répartition des dotations néglige la démographie. La Réunion, avec ses 800 000 habitants, reçoit moins que d'autres départements.

L'outre-mer a besoin de stabilité. Des annonces ont été faites. J'espère qu'en 2011 nous avancerons sur la voie des réformes. (*Applaudissements au centre*)

M. Claude Lise, rapporteur pour avis de la commission de l'économie. – Les annonces du Gouvernement ont suscité des espoirs, mais leur concrétisation a pris du retard. La déception est encore plus grande au vu de l'article 13, qui supprime la défiscalisation de l'électricité photovoltaïque, indispensable au développement endogène.

Les crédits de la mission diminuent de 2,3 % en CP : une première depuis trois ans. Il n'est pas anormal d'associer l'outre-mer à la rigueur, mais il faudrait prendre en compte son mal-développement.

A l'échelle de l'Hexagone, les demandes en attente de logements sociaux seraient équivalentes à 2 millions !

Domage que les crédits de la LBU affectés au logement social, diminuent de 10 %. On nous dit qu'ils seraient sous-consommés. Je constate qu'en Martinique, les crédits de 2010 sont déjà consommés à 99 %. La défiscalisation n'a permis de construire que 829 logements au 30 septembre 2010 pour des raisons tenant à la difficulté de cumuler défiscalisation et LBU. Je le regrette.

Que retirez-vous de votre rencontre avec les bailleurs sociaux le 12 novembre ?

Comment comptez-vous relancer la construction de logements sociaux ?

Malgré mes réserves, la commission est favorable à l'adoption des crédits.

M. Christian Cointat, rapporteur pour avis de la commission des lois. – Albert Einstein nous a initiés aux charmes de la relativité. Ainsi, le *statu quo* peut-il nous être présenté comme une forme de progression. En l'occurrence, l'État manifeste ainsi la volonté de maintenir un effort soutenu en faveur de l'outre-mer, d'où notre satisfaction... relative.

La notion d'économie peut avoir des effets pervers, car de grands coups de rabot peuvent nous priver de l'effet voulu à terme. Ne pas dépenser, c'est aussi renoncer à agir. Alphonse Allais voulait demander plus à l'impôt et moins aux contribuables. Cette boutade doit être prise au sérieux. On peut dépenser moins et agir mieux.

Je m'attarderai sur les instruments de la dépense et à l'action conduite. Les indicateurs de dépenses sont rudimentaires et parcellaires.

L'ampleur de la dépense exige que l'État vérifie son efficacité économique et sociale. L'évaluation présentée par le Gouvernement n'est pas significative pour le contrôle parlementaire.

J'en viens à l'organisation administrative de l'outre-mer, interministérielle par nature, ce qui exige une forte autorité de coordination. Ni le ministère, ni la délégation générale ne disposent de cette autorité, pourtant indispensable à l'outre-mer.

La réforme de la délégation générale n'a pas atteint ses objectifs. Il faut aller plus loin. M. Massion a dit ce qu'il fallait dans son excellent rapport à ce sujet. Il faudrait un secrétariat général à l'outre-mer, comme il y en a un pour l'Union européenne.

L'outre-mer est une chance pour la France ! Ne l'oublions pas ! Nos compatriotes ultramarins ont besoin de nous.

La commission est favorable à l'adoption des crédits. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

M. Jean-Etienne Antoinette. – Le constat est navrant : rien de nouveau sous le soleil pour l'outre-mer ! (*Sourires*) Comme dans certains feuilletons télévisés, on ne perd rien en ayant sauté certains épisodes : tous les ans, c'est la même scène qui se répète, les uns insistant sur le coût de l'outre mer pour la France, les autres, naïvement ?, parlant d'une chance pour la République.

Qu'est-ce que l'outre-mer ? Un sujet d'agacement pour la commission des finances, l'occasion pour la France de se proclamer deuxième puissance maritime du monde et de revendiquer la plus grande biodiversité des pays d'Europe ?

J'ai suivi les débats budgétaires depuis 2008, les crises qui ont secoué l'outre-mer, l'adoption en urgence de la Lodeom, les états généraux, le Ciom... En janvier 2010, Martiniquais et Guyanais ont opté pour un nouveau statut dans la République.

A vrai dire, je ne suis pas déçu, car, selon la formule, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Ce qu'une loi promet, une loi de finances le défait. Aujourd'hui, nous sommes au fond du puits.

Outre-mer, le Gouvernement n'écoute que la rue, du moins quand elle menace les intérêts qui lui sont liés.

Les lois de finances reprennent ce qui est donné à l'outre-mer dans les lois spécifiques, voire plus, une fois la rue calmée. Aujourd'hui, le Gouvernement renie ses engagements. C'est indigne d'un État démocratique.

Les crédits diminuent ; je ne veux pas refaire le procès de la défiscalisation privilégiée au détriment de l'action directe de l'État pour le développement

économique. Je ne veux pas m'appesantir sur le logement, l'emploi ou l'absence d'électricité en Guyane, juste à côté de la base d'où sont lancées les fusées ! Le projet du Gouvernement sonne creux ; il se pare des oripeaux du changement institutionnel pour masquer son manque de perspectives. Je vais donc me projeter dans l'avenir pour rechercher de nouvelles ressources. Je verrai à l'accueil réservé à mes amendements si le Gouvernement veut fermer toutes les écoutilles.

Si vous ne pouvez faire davantage, ne nous empêchez pas au moins de faire ce que nous pouvons avec ce que nous avons. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Denis Detcheverry. – Les crédits diminuent. Soit. Je l'accepte, à condition que le remède ne soit pas pire que le mal.

Le Gouvernement a décidé que l'année 2011 serait celle de l'outre-mer. Très bien, mais certaines de ses décisions étonnent. Le développement de l'outre-mer passe par la valorisation de son patrimoine maritime et de sa biodiversité, nous dit-on. Oui, mais comment faire plus avec moins ? Soyons réalistes !

L'Union européenne s'appête à signer des accords de libre échange avec le Canada et l'Amérique du Sud, sans avoir consulté nos départements. Les accords signés avec le Canada en 1984 n'ont rien apporté à Saint-Pierre-et-Miquelon. Nous ne pouvons assumer à tous les niveaux l'autonomie conférée par l'article 74 de la Constitution.

La TNT va être cryptée, ce qui nous empêchera de diffuser sur tout le Canada, où nous disposons de 600 000 téléspectateurs potentiels. En outre, nombre d'habitants, surtout les retraités aux pensions misérables, ne pourront que difficilement acquérir des décodeurs.

Il y a un an, vous nous aviez promis une aide au fret pour les petites entreprises exportatrices. Nous attendons encore.

L'année 2011 sera celle de l'outre mer. Nous n'y sommes pas associés. J'ai alerté tous les ministères concernés, le conservatoire du littoral, France Nature Environnement... Nos compatriotes ultramarins doivent redécouvrir leur environnement et la biodiversité. Je suis très inquiet. Pouvez-vous me rassurer ? (*Applaudissements à droite et au centre*)

Mme Gélita Hoarau. – L'année 2011 devait assurer la promotion de nos territoires, mais le budget exacerbe nos difficultés. La Réunion subit la crise monétaire et financière qui s'ajoute à une crise structurelle des outre-mers, qui affecte inexorablement nos sociétés.

Le taux de chômage atteint 29 % à la Réunion : c'est le taux le plus élevé de toute l'Union européenne.

Les entreprises ne pourront résister à une crise conjuguée à la politique gouvernementale. Le BTP a

perdu 22 % de ses effectifs à la Réunion. Dans les années à venir, notre île subira une des plus graves crises de son histoire, comparable à celle du sucre au XIX^e siècle.

L'opinion publique est pessimiste pour l'avenir : 76 % des habitants s'attendent en outre à la baisse du pouvoir d'achat.

Votre prédécesseur a présenté une stratégie pour l'outre-mer. C'était il y a deux ans, quand on parlait d'une croissance fondée sur l'identité de chaque territoire. On s'attendait à une progression exceptionnelle du budget en 2010 et 2011. Hélas ! Les intentions ne sont pas suivies d'effets : où sont les mesures régulant la concurrence ? Où est l'essor des productions locales ? Où est le rapport sur les politiques tarifaires ?

Le Gouvernement doit publier en 2011 un rapport sur la situation financière des communes d'outre-mer. Où en est sa préparation ?

Ce budget traduit le désengagement de l'État, qui réduit les CP de 300 millions d'euros. Aucun domaine n'est épargné. Vous maintenez l'illusion de crédits constants dans le logement social, alors que les CP diminueront de 21 millions d'euros. A la Réunion, 22 600 familles attendent un logement social.

On a construit 3 000 logements cette année. Les bailleurs sociaux nous ont alertés sur les difficultés de la défiscalisation. Une circulaire simplifiera-t-elle bientôt le dispositif administratif ? La résorption de l'habitat insalubre prend du retard.

Les CP du programme « Emploi outre-mer » n'est pas mieux loti. Les 1 800 contrats aidés supplémentaires que vous avez annoncés récemment seront-ils accordés en cette fin d'année ou en 2011, 2012 ou 2013 ?

Il y a un assèchement budgétaire : la défiscalisation des investissements productifs a été rabaissée, au risque de compromettre l'indispensable filière photovoltaïque. Aujourd'hui, les méthodes budgétaires classiques semblent avoir fait leur temps ; il faut réfléchir à un autre développement de l'outre-mer.

Tout cela n'incite pas à l'optimisme ni à la confiance. La rigueur va s'appliquer encore trois ans, suscitant l'inquiétude des populations, et d'abord des jeunes, en proie au désespoir et à la colère. *(Applaudissements à gauche)*

M. Louis-Constant Fleming. – Les documents budgétaires donnent la mesure de l'effort par habitant consenti par l'État qui varie fortement d'une collectivité d'outre-mer à l'autre. Saint-Martin ne percevra que 688 euros par habitant. Nous avons certes la compétence fiscale, mais d'autres collectivités aussi qui reçoivent pourtant cinq à vingt fois plus. Saint-Martin comptait 6 000 habitants en 1980, mais 40 000 environ aujourd'hui. Non à cause d'un afflux massif de riches, mais parce que viennent à nous des milliers de

migrants de la Caraïbe. Nous avons désormais 10 000 enfants en âge scolaire : un quart de la population.

Bref, nous sommes la région européenne la plus défavorisée avec un revenu par habitant inférieur de 75 % à la moyenne de l'Union.

Les Saint-Martinois sont accoutumés à être les oubliés de la République. Ils ont donc pris leurs responsabilités en adoptant le nouveau statut d'autonomie. Hélas ! Les compensations financières prévues par la loi de 2007 ne se sont pas concrétisées et le plan de rattrapage n'a jamais vu le jour. L'impréparation du changement statutaire a fait que nos efforts n'ont pas été récompensés. La liste des dysfonctionnements est longue. Nous demandons une meilleure répartition de l'effort de solidarité nationale et surtout le respect de nos droits. Et d'abord que tout transfert de compétences s'accompagne du transfert des ressources correspondantes. Je comprends qu'on ne puisse plus demander à la Guadeloupe de nous aider, mais l'État doit le faire. *(Applaudissements sur certains bancs UMP et UC)*

M. Adrien Giraud. – Mayotte entre dans une nouvelle phase de son développement, après la consultation populaire du 29 mars 2009. Nous sommes aujourd'hui le 101^{ème} département de la République !

Un accompagnement fort de l'État nous est indispensable pour rattraper notre retard en infrastructures -routes, hôpitaux et dispensaires, réseau d'assainissement, aéroport conforme aux normes internationales. Un projet aussi important que ce dernier requiert un consensus. Je souhaite donc l'octroi à Mayotte d'un concours financier spécifique pour la transition vers l'installation complète des institutions départementales en 2014.

Notre réseau routier comporte 90 kilomètres de routes nationales et 139 de routes départementales.

Mme Nathalie Goulet. – Ce n'est pas beaucoup !

M. Adrien Giraud. – Ces axes ont été dimensionnés à une époque où le trafic routier était faible, mais il a beaucoup augmenté, en particulier celui des poids lourds. Nos conditions climatiques provoquent une érosion très rapide du réseau. La rénovation des routes nationales coûterait 20 millions. En 2010, 9 millions ont été consommés ; il reste donc 12 millions à honorer. C'est très important pour nous ! Pour le réseau national, les AE atteindront 4 millions au cours de chacune des trois années à venir. L'entretien du réseau départemental nécessite 15 millions. Son amélioration exige 30 millions supplémentaires mais seuls 11 seulement sont inscrits au contrat État-région. Où en sont ces dossiers, madame la ministre ?

Les Mahorais peuvent enfin consacrer leurs efforts au développement économique et aux progrès sociaux. Mais la réponse qu'ils ont apportée à la

consultation du 29 mars appelle de vigoureuses actions de rattrapage par l'État.

Nous espérons accéder au statut de région ultrapériphérique de l'Union européenne, au même titre que les autres DOM. Je compte sur vous, madame le ministre. Ne nous décevez pas ! (*Applaudissements à droite et au centre*)

M. Richard Tuheiava. – Je salue le maintien de la défiscalisation en faveur du logement social, mais la fin de celle-ci pour le photovoltaïque outre-mer est désastreuse, malgré la tempérance apportée par les mesures transitoires. Les territoires ultramarins dépendent trop fortement des importations de pétrole, alors qu'ils pourraient développer leurs énergies renouvelables. L'exigence onusienne de partage des bénéfices de la croissance doit être respectée aussi pour nous.

L'exploitation de l'énergie marine fait partie de nos richesses potentielles. L'outre-mer représente 97 % de la surface maritime française et la Polynésie, 48 %. Je me demande donc sur quel ton je dois évoquer ces questions.

Nous ne sommes plus au XIX^{ème} siècle ni en 1958, ni même en 1973 lorsqu'à la suite du choc pétrolier on gérait l'outre-mer à la hussarde. Les temps ont changé. La Nation doit se donner les moyens de ses grandes ambitions. L'outre-mer en fait-il partie ? Si on ne peut satisfaire tout le monde, c'est peut-être qu'il y a trop de monde, ou pas assez de moyens... Nous attendons un partenariat renouvelé avec l'État. La Nouvelle-Calédonie a choisi une option que nous saluons fièrement. Nous ne pouvons plus supporter les nouveaux défis énergétiques, économiques et politiques du monde, si nous sommes enfermés dans la rigueur de Bercy ou contraints par la puissance d'un fort *lobby* militaro-industriel.

Quinze ans après la fin des essais nucléaires, y a-t-il eu seulement un rapport officiel sur leurs effets financiers, économiques, diplomatiques ? C'est tout de même grâce à ces expérimentations que la fusée Ariane a pu être mise au point !

M. le président. – Concluez.

M. Richard Tuheiava. – J'y reviendrai à l'occasion des amendements. (*Applaudissements à gauche*)

M. Daniel Marsin. – 2009 et 2010 ont été riches en événements pour l'outre-mer. La crise de mars 2009 a déclenché une série de déclarations de bonnes intentions, des états généraux, une mission sénatoriale, la Lodeom, la première réunion du comité interministériel. Nos territoires seront à l'honneur en 2011, année des outre-mers... Mais comment donner toute sa portée à cet événement si la crise économique et sociale se perpétue ?

Certes, je ne peux que me réjouir de ces manifestations à venir ; mais comment négliger le bond du chômage, la baisse des échanges, le repli de

la consommation et de l'investissement, la paralysie de l'économie ou la crise du BTP, conséquence du manque de crédits destinés au logement social ?

Outre le rabet, la lenteur de traitement des dossiers semble n'avoir d'autre but que de limiter à tout prix la consommation des crédits. Si partielle soit-elle, cette mission nous renseigne sur les intentions du Gouvernement pour l'outre-mer.

Les chiffres de l'emploi sont alarmants. Le SMA renouvelé est un dispositif efficace, mais il ne faudrait pas oublier les difficultés des seniors. Je note l'effort fait pour apurer la dette de l'État envers les organismes sociaux. Mais il faut tout faire pour qu'elle ne se reconstitue pas.

Alors que la construction de logements sociaux est très insuffisante, les AE stagnent et les CP chutent. Autant dire que la crise va perdurer. J'insiste donc pour que soient simplifiées les procédures et qu'on puisse continuer à combiner défiscalisation et LBU.

La continuité territoriale ? Dix-huit mois après la Lodeom, les dispositions majeures ne sont pas encore entrées en vigueur.

Le budget 2010 avait déçu ; celui de 2011 ne pousse pas à l'optimisme. Ne laissez pas pourrir la situation ! Les conséquences seraient désastreuses pour tous. Je ne voterai pas *a priori* contre votre budget, car j'ai confiance en votre volonté d'agir.

Mme Odette Terrade. – Nous aurions pu examiner un budget audacieux, à la hauteur des besoins et de la crise sociale. Or, la régression atteint les 46 millions. La crise mondiale ? Elle ne justifie pas le désengagement accéléré de l'État au détriment des populations les plus fragiles.

Vos choix sont difficilement défendables. La faute n'est pas à ceux qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté, mais c'est celle des tenants du capitalisme et du libéralisme dont le Gouvernement s'est fait le porte-voix.

La crise du logement social ne se dément pas. Il faudrait 22 600 logements à la Réunion mais l'on en construit 6 000 outre-mer ! Il en faudrait 45 000 par an ! Il est urgent d'agir ! On ne peut faire dépendre le logement social des arbitrages des investisseurs privés.

Les décisions prises en novembre 2009 par le Ciom sont au point mort, tout comme la Lodeom. La banane antillaise est concurrencée par la banane dollar soutenue par l'OMC ; le tourisme s'effondre ; le chômage atteint des sommets, six fois plus qu'en métropole. Les DOM sont les régions européennes les plus touchées par le chômage des jeunes.

Malgré vos engagements grandiloquents, les outre-mers attendent toujours et se sentent méprisés. Nos compatriotes ultramarins méritent mieux que le sort que vous leur réservez. Nous voterons contre ce budget. (*Applaudissements à gauche*)

PRÉSIDENTE DE M. ROGER ROMANI,
VICE-PRÉSIDENT

M. Robert Laufoaulu. – Mise en commun selon les moyens, redistribution selon les besoins : tel est le principe. Mon sentiment est d'autant plus vif que Wallis-et-Futuna bénéficient vraiment de la solidarité nationale, nous l'avons vu après le cyclone Thomas. Je salue l'arrivée de la TNT cette nuit même, ouverture peu commune dans la région.

Les crédits de la mission sont en baisse, la crise est passée par là. Mais les perspectives pour 2012 sont meilleures, ce qui devrait rendre le sacrifice de cette année moins douloureux. Qu'en est-il de l'aide prévue par l'article 24 de la Lodeom ? Elle serait utile pour stimuler nos exportations. Pourrions-nous bénéficier de l'expertise d'Ubifrance ?

L'article 16 de la loi Girardin a donné de bons résultats. Ses modalités d'attribution devront être révisées pour accroître son efficacité.

Le SMA peut assurer une utile formation à nos jeunes. Les décrets relatifs à la mobilité ont retenu le principe de la gestion dérogatoire. La situation actuelle est confuse, peut-on clarifier les compétences des différents partenaires ? Le dispositif de suivi des jeunes stagiaires en métropole est satisfaisant, mais *quid* de la phase d'insertion sur le marché du travail ?

La desserte aérienne inter-îles représente un poids financier insupportable ; je renouvelle donc notre demande de soutien de l'État.

La dotation de l'État est limitée à 1,6 million en 2010 ; pouvons-nous espérer une subvention de fin d'année comparable à celle de fin 2009 ? Compte tenu des charges exceptionnelles induites par le cyclone, il serait bon que l'État nous apporte un complément de financement.

Le prochain comité national fera la semaine prochaine le bilan de la deuxième phase du plan territorial

Représentant du Sénat au Comité national de l'initiative française pour les récifs coralliens, je souligne l'importance de cet organisme pour nos collectivités d'outre-mer. Le ministère finance les comités locaux, c'est une bonne chose. Le bilan sera bientôt tiré de la deuxième phase et le contenu de la troisième sera décidé.

L'amendement de la commission des finances m'apparaît comme méprisant. Le CHU de Nouméa augmente ses tarifs de 5 % tous les ans. L'État pourrait-il nous aider ?

A la veille de l'année de l'outre-mer, je vous renouvelle ma confiance, madame le ministre. (*Applaudissements à droite et au centre*)

M. Georges Patient. – Le Gouvernement nous dit que l'outre-mer doit s'inscrire dans l'effort national de

limitation des dépenses publiques. Vous savez sans doute mieux que M. Hortefeux, madame le ministre, que l'outre-mer ne connaît pas la même situation que toutes les régions de la République, et appelle donc des actions différentes.

La situation de l'enseignement scolaire est très préoccupante en Guyane, dont les résultats sont les plus mauvais de France, aux dires d'un ancien recteur. Rappelons-nous aussi la manifestation des étudiants qui s'étaient inscrits à un BTS fantôme ! Je regrette que la mission « Enseignement scolaire » progresse moins chez nous que la population scolarisée. Veut-on laisser notre jeunesse s'enfoncer dans l'illettrisme et l'échec ?

Le logement est une priorité urgente : 15 % des Guyanais vivent dans des conditions insalubres ; 80 % relèvent du logement social. Or vous diminuez de 30 % les crédits de la LBU. Peut-on espérer que votre nouveau système de financement du logement social deviendra vite opérationnel ?

Je reviens, bien sûr, sur le rabotage de la niche fiscale sur le photovoltaïque, qui était pourtant notre seule possibilité d'accéder à l'électricité dans des villages reculés. Je relève aussi la baisse des crédits du fonds exceptionnel d'investissement créé par l'article 31 de la Lodeom.

L'accès au financement bancaire doit être facilité. Or le fonds de garantie en la matière est moins abondé que l'an dernier. Les banques sont toujours aussi frileuses. Des dispositifs Oséo ne sont toujours pas appliqués chez nous. La question doit être clarifiée au plus tôt.

Si j'avais eu le temps, j'aurais parlé de la situation catastrophique de la santé en Guyane, ou des problèmes posés par l'orpaillage illégal... (*Applaudissements à gauche*)

M. Michel Magras. – Les finances publiques sont en berne ; la diminution du budget d'outre-mer est donc raisonnable. C'est ce que j'appelle une contribution républicaine. On ne pourra pas dire que l'outre-mer n'aura pas participé à l'effort national.

Les retards demeurent cependant et je comprends l'amertume de certains de nos collègues. En rabotant les niches, l'État rêve de réduire son déficit. Encore faudrait-il que le coup de rabot n'ait pas pour effet d'entraver l'investissement.

Je défends moins la défiscalisation que la stabilité du cadre économique. La défiscalisation n'est utile que si l'investissement n'est pas guidé que par la volonté d'échapper à l'impôt et s'il est ciblé vers ce dont a besoin l'économie. C'est ce que je souhaite pour Saint-Barthélemy.

L'outre-mer ne doit plus être considérée comme un terrain de jeu pour la défiscalisation. Sur le photovoltaïque, j'ai signé l'amendement Virapoullé car je considère qu'il faut faire le tri entre les

investissements utiles et les effets d'aubaine, dont bénéficient des investisseurs peu scrupuleux.

Qui pourrait mieux apprécier l'incidence d'un investissement que les élus locaux ? La défiscalisation, c'est de l'argent public ; il faut donc prendre en compte l'intérêt général.

Merci d'avoir préservé le logement social.

En matière de photovoltaïque, il faut encourager les investisseurs familiaux, car ils contribuent à éduquer les familles à la gestion de leur électricité. Je suis moins enthousiaste pour les centrales photovoltaïques ; le secteur étant dynamique, la suppression de l'avantage fiscal ne devrait pas avoir de conséquences dommageables. De surcroît, au-delà de 30 % d'énergies fatales, la stabilité du réseau électrique n'est plus assurée.

Il faut enfin adapter les conditions d'accès au Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif pour les associations sportives de Saint-Barthélemy afin de tenir compte notamment de leur difficulté de constituer des ligues,

L'année 2011 sera celle de l'outre-mer : tous les comités maritimes sont en ordre de marche et le secteur du logement, secteur prioritaire a été préservé.

Je voterai les crédits. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

M. Serge Larcher. – Alors que les DOM subissent de nombreux handicaps structurels, économiques et sociaux, les investissements ont baissé en 2009. La population est trop souvent au-dessous du seuil de pauvreté, les collectivités locales sont exsangues, le chômage touche les jeunes. Vous connaissez cette réalité, madame le ministre, sans parvenir à convaincre vos collègues de Bercy.

En 2011, l'outre-mer est en effet perdante sur tous les fronts : les crédits diminuent, la volte-face sur le dispositif de la défiscalisation va finir de mettre à mal les investissements privés.

Vous ne respectez par vos engagements en faveur du logement, puisque la défiscalisation se substitue progressivement à la LBU, au détriment de la construction. Les crédits des contrats de plan et les contrats de projet régressent d'un tiers. Même les moyens en faveur de l'emploi sont dégradés ! Le décret sur l'aide au fret n'est toujours pas publié.

La mise en cause de la défiscalisation va bien au-delà du coup de rabot national. En 2006, M. Sarkozy insistait sur le respect des engagements de l'État ; ce principe est maintenant bien oublié ! Pourtant, nous avons besoin de dispositifs stables. Pourfendre les tricheurs est nécessaire et urgent, mais sans pour autant placer l'outre-mer dans une situation intenable.

L'année 2011 devait être celle des retards rattrapés ; elle sera celle des occasions manquées. (*Applaudissements à gauche*)

M. Soibahadine Ibrahim Ramadani. – Merci d'avoir réservé à Mayotte votre premier déplacement outre-mer après votre reconduction dans vos fonctions.

Ce budget contraint participe à l'effort national de réduction des déficits publics voulu par le Président de la République.

Au sein de ces crédits, la part de Mayotte augmente en AE, mais diminue en CP.

Ce budget appelle quatre remarques :

D'abord, 44 % de ces crédits sont consacrés à l'enseignement scolaire, soutenus par le doublement des constructions des écoles primaires. Il faudrait encore plus...

Deuxième remarque : les dotations spécifiques des communes sont maintenues jusqu'en 2011 et 2013 pour garantir leurs ressources et préparer l'arrivée de la fiscalité locale de droit commun en 2014. Je salue l'envoi à Mayotte d'une mission sur la situation financière des collectivités territoriales.

Ma troisième remarque est pour noter la montée en puissance du Fonds de développement économique, social et culturel. En revanche, les crédits du fonds d'investissements exceptionnels chutent. Où en sont la piste longue de l'aéroport ? La TNT ? Le haut débit ?

Enfin, la revalorisation de l'allocation des personnes âgées sans retraites interviendra avec effet rétroactif à compter du 1^{er} avril 2010, sous réserve de la parution du décret correspondant. Celle des allocations pour adultes handicapés et des élèves handicapés interviendra dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'aquaculture est une filière prometteuse. Il faut la soutenir en appliquant les dispositions de la Lodeom sur l'aide au fret. Où en est la création promise d'un établissement public foncier ?

Je salue la création récente de l'Observatoire des mineurs isolés. Où en est la mise en œuvre de l'Aide médicale d'État ?

Je soutiendrai, bien sûr, les crédits. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

M. Claude Lise. – Dans le contexte budgétaire actuel, l'arbitrage rendu est relativement favorable à votre ministère, compte tenu de la relative modestie de la réduction imposée, mais une fois de plus, j'attire votre attention sur la situation martiniquaise : en un an, le taux de chômage a été porté à 61 % pour les jeunes de moins de 25 ans ; le BTP a subi une baisse de 30 % en 2009 ; le secteur touristique est en difficulté. Fatalement, la situation sociale se dégrade, notamment pour les retraités. Les collectivités locales tentent d'amortir cette situation, mais sont confrontées à de grandes difficultés.

On comprend la déception des Martiniquais devant ce budget : la Lodeom reste largement inappliquée,

surtout dans le domaine du logement social. L'État aurait dû prendre en compte les économies ainsi réalisées.

En passant des annonces lyriques aux froids raisonnements comptables, on oublie le mal-développement. En fait, c'est toute votre politique qui est décevante !

Nous comptons fermement sur l'adoption de nos amendements, sur la mise en œuvre de la Lodeom et des décisions du Ciom et sur des crédits supplémentaires. Je souhaite enfin que la collectivité unique créée sur laquelle nous avons été consultés il y a dix mois fasse l'objet d'un débat au Parlement. Il ne faut pas tarder à prendre des mesures permettant de favoriser le développement. (*Applaudissements à gauche*)

M. Jean-Paul Virapoullé. – Il n'est pas facile d'être ministre de l'outre-mer en période de crise ! Mais l'effort de l'État n'a pas fait défaut.

Y a-t-il des régions sans difficultés, sans chômage ? Le Ciom a soulevé l'an dernier une grande espérance ; la Lodeom aussi. Mais les efforts réalisés ne sont pas ressentis par la population, qui est inquiète. Noyées dans l'océan, les crises semblent plus graves.

A titre personnel, vous n'avez pas ménagé vos efforts pour appliquer la Lodeom, mais votre ministère n'est pas assez soutenu par le reste du Gouvernement.

M. Jean-Pierre Fourcade. – C'est bien vrai !

M. Jean-Paul Virapoullé. – Pourquoi attendre un an pour publier des décrets qui dénaturent la politique du logement ?

Je suis convaincu qu'il faut rééquilibrer la déconcentration et la décentralisation, car les préfets de l'outre-mer n'ont pas assez de pouvoirs : le recteur de la Réunion a refusé d'accepter l'invitation du sous-préfet de participer à une réunion sur l'illettrisme ! Ce dernier n'a pas envoyé les gendarmes... (*Sourires*)

M. Christian Cointat, rapporteur pour avis. – Il aurait dû ! (*Sourires*)

M. Jean-Paul Virapoullé. – Grâce à l'Océan indien, nous représentons sept fois la Méditerranée. Les Chinois ou les Japonais en tireraient de grandes richesses mais nous tournons le dos à la mer. Et je ne parle pas de la Polynésie, dont la surface maritime équivaut à la surface de toute l'Europe !

Le Président de la République a voulu un Ciom pour clarifier les relations entre la métropole et l'outre-mer ; je lui dis : « Monsieur le Président, réunissez un nouveau Ciom pour faire un bilan, un an après... »

Je voterai le budget de l'outre-mer, qui a été préservé. Le Gouvernement doit prendre acte du fait que le ministère de l'outre-mer n'est pas un ministère comme les autres : il faut l'aider à sortir rapidement les

décrets et à mettre en place des politiques adaptées. Mais surtout, il faut fluidifier et simplifier les procédures, pour que la population perçoive mieux la force de votre engagement. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

M. Jacques Gillot. – J'ai déjà dit que l'outre-mer était disposée à contribuer aux efforts de la Nation, mais pourquoi lui imposer un budget d'austérité ?

Le nouveau coup de rabot fiscal portera gravement atteinte aux investissements outre-mer. C'est la quatrième modification du régime fiscal ! Pourtant, les investisseurs ont besoin de stabilité.

Le coup de rabot est global : tous les secteurs sont touchés.

Les crédits destinés à l'outre-mer diminueront deux fois plus vite que les autres dépenses de l'État. Les moyens du logement social baissent de 34 %, car le LBU est remplacée par la défiscalisation. Votre objectif de construire 7 500 logements sociaux semble irréaliste : les professionnels en escomptent tout au plus 5 000.

Vous affichez une priorité à l'emploi. Très bien, mais il manque une traduction budgétaire.

Domage que le doublement annoncé des bénéficiaires du Plan SMA 6 000 s'accompagne d'un raccourcissement de leur formation.

La jeunesse attend un plan d'urgence pour la formation et l'emploi des jeunes, financé par les bénéfices pétroliers indécents.

Les crédits des contrats de plan État-région diminuent de plus de 20 %.

Où en est l'entrée en vigueur du RSA prévue le 1^{er} janvier ?

Certains projets ne démarrent pas, notamment dans le domaine hospitalier. Pourriez-vous intervenir auprès du ministre des affaires sociales pour débloquer les crédits ?

Un projet de décret envisage de limiter la délivrance des licences de débit de tabac par le conseil général à 500 par an. Une telle mesure pourrait avoir des conséquences dramatiques : il faut cerner tous les enjeux avant d'agir.

Nous attendons des réponses aux préoccupations concrètes de la population guadeloupéenne. A défaut, notre sens des responsabilités, plus fort que la considération que nous vous portons, nous conduira à voter contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

La séance est suspendue à 13 heures 10.

PRÉSIDENTE DE MME CATHERINE TASCA,
VICE-PRÉSIDENTE

La séance reprend à 15 heures 5.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer.* – Cette discussion est pour moi un moment de vérité, pour mettre en avant mon action à ce ministère. Si le budget de cette mission s'inscrit dans l'effort national de réduction des dépenses, sa contribution est juste et bien proportionnée. MM. Magras et Virapoullé l'ont souligné. L'outre-mer, qui ne doit pas être tenue un jour pour responsable de l'endettement public, peut être fière d'avoir participé à l'effort national.

Certains parlementaires se sont inquiétés de la baisse de 2,3 % des CP. Outre que celle-ci n'est que provisoire, elle se fait dans le cadre de l'application de la Lodeom et du Ciom. Les 24 décrets d'application ont été pris dans les douze mois qui ont suivi la promulgation de la loi ; c'est le délai normal. Les effets de la loi se font d'ores et déjà sentir, pour la filière canne à sucre, avec les zones franches globales d'activité.

Il n'y a pas de diminution des moyens, mais une cessation de certains effets d'aubaine, monsieur Serge Larcher, comme l'avait annoncé le Président de la République. On oublie trop les nouvelles mesures, comme le FEI, le Fonds de garantie du monde agricole et de la pêche, la bonification des crédits, la dotation exceptionnelle de Mayotte, la dotation pour la Guyane. Ces interventions de l'État sont identiques.

Comme toujours, nous tenons un discours de vérité. Le courage politique est la marque du Gouvernement, décidé à établir des relations de confiance avec la population.

Le décret sur la continuité territoriale attendait le feu vert de Bruxelles ; il a été publié le 19 novembre. Le décret sur l'aide au prêt a été retardé par le remaniement ; il sera bientôt publié. Il restera à prendre le décret sur le GIP pour la reconstruction des titres de propriété. Une mission de préfiguration a été engagée.

Les trois quarts des 137 mesures prises par le Ciom sont réalisées ou en cours de réalisation. Un amendement adopté par l'Assemblée nationale va permettre à l'État de céder, à titre gratuit, des terrains pour que des logements sociaux y soient construits. Il faut contenir les coûts de production. Le Gouvernement souhaite faciliter la cession des terrains chaque fois qu'elle permettra une construction sociale. Qui bénéficiera de ce mécanisme ? La destination du foncier les désignera.

Le budget permet de tenir les engagements de la Lodeom et du Ciom. Ne tenez pas de discours anxiogène ! Ce n'est pas bon pour les territoires et risquerait de favoriser certains extrémistes. Il faut tenir un discours mesuré, dépassionné, raisonnable. Tous

ceux qui portent de l'intérêt pour l'outre-mer partageront cette conviction.

L'engagement du Gouvernement pour le logement social est une priorité constante depuis 2007. Les crédits de la LBU sont sanctuarisés : elle demeure le socle du logement social outre-mer. Les crédits seront affectés au rythme des constructions en cours, non de leur engagement.

Le dispositif de défiscalisation du logement social est récent. A la Réunion, un accord de principe a été donné à 20 dossiers, soit 1 620 logements. Je sais bien que c'est inférieur aux besoins. Nous avons convenu avec les bailleurs sociaux d'une priorité pour les opérations engagées dans le cadre de la LBU. Des interprétations erronées de l'instruction du 1^{er} juin 2010 ont été faites ; j'ai donc complété celle-ci pour rappeler que c'est la décision de la LBU qui doit intervenir en premier. Le cumul n'est donc pas interdit ; il n'est pas non plus systématique. Respectons l'esprit de la loi, pour ne pas pousser à l'inflation des coûts du logement social !

Les procédures de défiscalisation sont trop compliquées ? J'en ai parlé avec les bailleurs sociaux. J'ai demandé à mes services de donner un avis dans le mois suivant le dépôt du dossier ; après ce délai il sera réputé favorable. Nous allons préparer un dossier type. Enfin nous avons relevé le seuil de déconcentration à 10 millions.

Depuis trois ans, la détermination du Gouvernement à produire du logement social outre-mer est intacte. Le nombre de logements mis en chantier à la Réunion, où j'étais hier, s'accroît d'année en année. Je vais mettre en place un tableau de bord pour suivre l'évolution des opérations, territoire par territoire.

Le SMA pourra accueillir 1 000 volontaires de plus, dans de meilleures conditions, avec un encadrement amélioré. La formation dispensée restera de haut niveau.

Au titre de la formation professionnelle, l'Agence a déjà pris en charge 7 000 jours de formation ; sept jeunes sur dix ont obtenu leur diplôme et la moitié d'entre eux ont trouvé rapidement un emploi. Je demande à l'Adom de se mobiliser pour faire encore mieux.

Les jeunes sans emploi bénéficieront du RSA à compter du 1^{er} janvier ; nous aurons aussi les moyens d'assurer la transition entre RSTA et RSA.

Pour la continuité territoriale, l'Adom aura des effectifs supplémentaires : 30 ETP, pour gérer, instruire et contrôler : 45,1 millions sont prévus pour ce dispositif chaque année pour trois ans. Nos compatriotes les plus pauvres sont visés en priorité. Nous verrons à la fin de l'année prochaine s'il faut apporter des correctifs.

Le programme 138 sur les exonérations de charges sociales ? Le Lodeom a recentré le dispositif l'an dernier sur les bas salaires et les petites entreprises. Pour 2011, le montant inscrit en PLF permettra d'honorer les dettes auprès des organismes de sécurité sociale.

La question de la santé outre-mer ? De nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées. Le plan de lutte contre le VIH comporte des dispositions spécifiques pour l'outre-mer. Le dépistage sera systématiquement proposé.

Le développement économique et social dépend pour les trois quarts des collectivités locales. Après la crise de 2008-2009, c'est à la commande publique de relancer l'économie. Le Gouvernement continuera à soutenir la politique contractuelle, Le Premier ministre a dit que sera maintenu à son niveau l'engagement financier pour le contrat de développement de Nouvelle-Calédonie.

Le contrat de Saint-Martin sera financé, celui avec Wallis-et-Futuna sera renouvelé, et l'effort maintenu pour Saint-Pierre-et-Miquelon, où l'aide aux familles pour l'équipement en TNT est possible comme en métropole. Sur le cryptage, une réflexion est en cours avec le ministère de la culture.

Le montant des crédits pour le Fonds exceptionnel d'investissement est source de perplexité pour certains. Avant d'engager de nouvelles opérations, il faut solder celles qui sont engagées.

Mme la présidente. – Il est temps de conclure !

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Les crédits de la mission ne représentent que 15 % de l'effort global pour l'outre-mer. Mais mon ministère a une action bien plus large, en grande partie à l'interministériel, appelée à s'accroître avec les évolutions institutionnelles. (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Jean Arthuis, président de la commission des finances. – Nous dérapons ! La discussion de l'article 99 a été reportée à samedi, avec les crédits de la mission « Ville et territoires ». Les missions « Santé », « Engagements financiers de l'État » et « Provisions » sont reportées à samedi. Les autres missions qui doivent être reportées le seront dimanche.

J'appelle une fois encore à la concision.

Mme la présidente. – Cette modification de l'ordre du jour sera reprise par la Conférence des Présidents.

Article 48

Mme la présidente. – Amendement n°II-250, présenté par M. Gillot et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Modifier comme suit les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer Dont Titre 2		330 000 000		330 000 000
Conditions de vie outre-mer	330 000 000		330 000 000	
TOTAL	330 000 000	330 000 000	330 000 000	330 000 000
SOLDE	0		0	

M. Jacques Gillot. – Cet amendement réinjecte outre-mer les économies réalisées grâce à la nouvelle réforme de la défiscalisation des investissements productifs outre-mer et à la suppression de la défiscalisation dans les investissements photovoltaïques outre-mer. En effet, ces décisions auront un impact direct sur les investissements outre-mer. Aussi, il est proposé d'abonder du même montant les actions 1, 2 et 8 du programme 123 de la mission outre-mer afin que ces crédits puissent abonder la LBU, les CPER et autres contrats de développement et le FEI pour que l'investissement outre-mer ne soit pas ralenti encore davantage.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – La commission des finances n'a pu examiner l'ensemble des amendements extérieurs. Elle n'est pas favorable à cet amendement : la réduction des niches ne doit pas donner lieu à réinjection mais sert à diminuer la dette globale de l'État.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Défavorable à cet amendement aggravant les déficits sociaux.

L'amendement n°II-250 est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°II-251, présenté par M. Gillot et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Modifier comme suit les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer Dont Titre 2		57 000 000		57 000 000
Conditions de vie outre-mer	57 000 000		57 000 000	
TOTAL	57 000 000	57 000 000	57 000 000	57 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

M. Georges Patient. – Selon le rapport du député Victoria, le Gouvernement a économisé 57 millions en ne créant pas le RSA en outre-mer dès 2009 comme en métropole. Cette économie doit être réinjectée dans le même secteur outre-mer.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – Même réponse négative que précédemment.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Mêmes motifs de rejet.

L'amendement n°II-251 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°II-253, présenté par M. S. Larcher et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Modifier comme suit les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer Dont Titre 2		25 000 000		25 000 000
Conditions de vie outre-mer	25 000 000		25 000 000	
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0		0	

M. Serge Larcher. – Les besoins en logement social sont énormes ; l'offre diminue alors que la demande augmente. Sanctuariser la LBU, ce n'est pas la maintenir à l'identique mais l'abonder ! Nul n'est dupe : on perçoit clairement la volonté de réduire à terme la LBU. Cet amendement abonde l'action « Logement » du programme 123.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – La commission des finances considère que les crédits du programme 138 sont déjà sous-budgétés. Défavorable.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – La LBU est sanctuarisée pour trois ans : le décret va être signé et l'aide au fret ne doit pas en pâtir. Défavorable.

M. Serge Larcher. – Fort de votre engagement, qui est parole d'or, je retire cet amendement et le suivant.

L'amendement n°II-253 est retiré, ainsi que l'amendement n°II-254.

Mme la présidente. – Amendement n°II-10, présenté par M. Doligé, au nom de la commission des finances.

Modifier comme suit les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer Dont Titre 2	24 823 000		24 823 000	
Conditions de vie outre-mer		24 823 000		24 823 000
TOTAL	24 823 000	24 823 000	24 823 000	24 823 000
SOLDE	0		0	

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – Cet amendement abonde de 24,8 millions d'euros supplémentaires les crédits de l'action « Soutien aux entreprises » du programme « Emploi outre-mer », destinés à compenser aux organismes de sécurité sociale les pertes de recettes résultant pour eux des exonérations de charges sociales spécifiques à l'outre-mer. Il supprime, pour un même montant, les crédits de l'action « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sport » du programme « Conditions de vie outre-mer », relatifs au financement de l'agence de santé des îles Wallis-et-Futuna.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – L'agence de santé de Wallis-et-Futuna est très utile et a besoin de ces crédits. Défavorable donc.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – Il y a là un dysfonctionnement de votre ministère : la santé à Wallis-et-Futuna devrait relever du ministère de la santé !

Nous retirons cet amendement d'appel à la réflexion.

L'amendement n°II-10 est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°II-249, présenté par M. Gillot et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Modifier comme suit les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer Dont Titre 2	839 810		839 810	
Conditions de vie outre-mer		839 810		839 810
TOTAL	839 810	839 810	839 810	839 810
SOLDE	0		0	

M. Jacques Gillot. – Nous voulons éviter la disparition de l'Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales (Ifcass) de Dieppe qui intervient dans le champ de l'insertion, *via* la formation et la validation des acquis de l'expérience, au profit d'un public issu essentiellement des DOM-COM. Il accompagne, depuis plus de 30 ans, l'emploi dans les carrières administratives, sanitaires et sociales. Il participe ainsi à donner du sens aux notions de solidarité et de continuité territoriale, avec un taux d'insertion se situant autour de 80 %.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – Cet institut ne relève pas du budget de l'outre-mer. Défavorable.

M. Jean Arthuis, président de la commission des finances. – Nous avons étudié hier soir les crédits de la mission « Enseignement scolaire », qui ne reconnaît pas complètement cet institut. Celui-ci devrait prendre sa place dans votre mission, avec les crédits afférents.

M. Charles Revet. – Cela intéresse la Seine-Maritime !

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Cet établissement doit pouvoir continuer à jouer son rôle. Nous tendons plutôt vers un fonctionnement interministériel. La rentrée 2011 sera en tout cas assurée. Nous avons une année de réflexion.

M. Jean Arthuis, président de la commission des finances. – Il y a un rendez-vous l'an prochain.

M. Jacques Gillot. – Nous voulons la pérennisation de cet institut, avec des financements croisés. Si les ministères du travail et de la santé peuvent intervenir, très bien !

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Je confirme que nous cherchons les manières de pérenniser cet institut.

M. Charles Revet. – Je partage le propos de M. Gillot. Cet institut de Dieppe est important pour mon département aussi. Vous pourriez nous rassurer si vous nous confirmiez qu'il ne s'agit pas seulement de « chercher » une pérennisation : il faut la trouver.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – On peut aussi imaginer une participation des collectivités locales ultramarines. Je m'engage à ce que l'institut continue à fonctionner ; mes collègues du Gouvernement me l'ont confirmé.

M. Jacques Gillot. – Tenons cela pour une garantie.

L'amendement n°II-249 est retiré.

Les crédits de la mission sont adoptés.

Articles additionnels

Mme la présidente. – Amendement n°II-206, présenté par Mme Payet, au nom de la commission des affaires sociales.

Avant l'article 77, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

L'article 568 *bis* du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, après les mots : « tabac au détail », sont insérés les mots : « , à compter du 1^{er} janvier 2011, » ;

2° Le même alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Une licence ne vaut que pour un point de vente. » ;

3° Après le même alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le nombre maximum de licences ainsi accordées est fixé à 540 pour la Martinique, 550 pour la Guadeloupe, 1070 pour La Réunion et 300 pour la Guyane. » ;

4° Après le troisième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« À compter du 1^{er} janvier 2011, seuls les distributeurs agréés peuvent vendre du tabac manufacturé aux personnes mentionnées au premier alinéa. » ;

5° Le dernier alinéa est ainsi rédigé :

« À titre transitoire, les détaillants vendant habituellement du tabac manufacturé antérieurement au 1^{er} janvier 2011 et n'ayant pas bénéficié de l'attribution d'une licence au titre de l'année 2011, sont autorisés à poursuivre la vente aux particuliers pendant la période strictement nécessaire à l'épuisement de leur stock et au plus tard jusqu'au 30 juin 2011. »

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis. – Contrairement à ce qui se passe en métropole, la vente du tabac n'est pas soumise outre-mer à un monopole. En décembre 2008, le Parlement a adopté l'article 568 *bis* du CGI qui organise une procédure de licences accordées dans les Dom par le conseil général aux débitants de tabac.

Depuis deux ans, le Gouvernement n'a toujours pas pris le décret d'application de cet article, ce qui crée une insécurité juridique pour les vendeurs actuels, puisque le code fixe la cessation d'activité des points de vente dépourvus de licence « *au plus tard le 1^{er} janvier 2011* ».

Cet amendement vise à conforter l'environnement juridique et à remédier à l'inertie du Gouvernement sur cette question essentielle de santé publique.

Mme la présidente. – Sous-amendement n°II-358 à l'amendement n°II-206 de Mme Payet, au nom de la commission des affaires sociales, présenté par M. Virapoullé.

I. - Amendement n° II-206

A. - Alinéas 3 et 9

Remplacer les mots :

1^{er} janvier

par les mots :

1^{er} juillet

B. - Alinéas 6 et 7

Rédiger ainsi ces alinéas :

3° Après le deuxième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa, une licence peut être accordée pour la vente au détail du tabac dans les galeries marchandes attenantes à des supermarchés ou des hypermarchés aux personnes ayant la qualité de commerçant qui pratiquaient la vente au détail du tabac à titre principal antérieurement au 1^{er} janvier 2010. » ;

C. - Alinéa 11

Remplacer les mots :

30 juin

par les mots :

31 décembre

D. - Compléter cet amendement par deux alinéas ainsi rédigés :

6° Cet article est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les conditions d'application du présent article sont définies par décret. »

II. - La perte de recettes résultant du I pour les conseils généraux est compensée à due concurrence par un relèvement de la dotation globale de fonctionnement.

III. - La perte de recettes résultant pour l'État du II est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

M. Jean-Paul Virapoullé. – Je comprends le souci de Mme Payet. Il y a quelques années, j'ai fait voter par mon conseil général un doublement du prix du tabac, mais la baisse de 25 % qui s'en est suivie n'a pas duré...

Je souhaite améliorer l'application de l'amendement n°II-206, notamment pour les débiteurs disposant déjà d'une licence. Le sous-amendement donne un peu plus de temps au Gouvernement, tout en sécurisant l'avenir des marchands de cigarettes, qui ne travaillent pas au noir, qui ont une famille et des salariés. Ce ne sont pas eux qui ont inventé la cigarette...

Mme la présidente. – Sous-amendement n°II-381 à l'amendement n°II-206 de Mme Payet, au nom de la commission des affaires sociales, présenté par MM. Lise, Gillot, S. Larcher, Patient, Tuheiva et Antoinette.

Alinéa 3 de l'amendement n° II-206

Compléter cet alinéa par les mots :

et les mots : « accordée au nom du département par le président du conseil général » sont supprimés ;

M. Claude Lise. – Je partage l'objectif de santé publique de Mme Payet, mais son amendement transfère aux conseils généraux d'outre-mer des compétences, donc des charges qu'ils refusent.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – La commission souhaite connaître l'avis du Gouvernement.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Les conseils généraux perçoivent des droits de consommation ; il n'est donc pas illogique de leur confier l'attribution des licences. Je salue la détermination de Mme Payet en faveur de la santé publique, mais je comprends la démarche de M. Virapoullé. J'ai chargé un fonctionnaire de mon administration d'étudier pendant trois mois le sujet, pour aboutir à un dispositif partagé avec les conseils généraux.

Je propose donc le retrait de l'amendement n°II-206.

M. Jean Arthuis, président de la commission des finances. – Il faut sortir de l'ambiguïté. Sur le plan législatif, nous sommes irréprochables, mais il y a une sorte de disjonction avec la pratique. Ce fossé nous fait courir le risque de paraître velléitaires ou hypocrites. Cette situation est inacceptable.

Vous avez annoncé un décret dans les trois mois. Dans ces conditions, Mme Payet pourrait peut-être retirer son amendement. (*Celle-ci marque son refus*) Je salue sa constance et son engagement.

M. Jean Louis Masson. – Il faudrait unifier le régime applicable au tabac dans toute la France. Outre-mer, les conseils généraux perçoivent des droits sur le tabac. En métropole aussi les départements manquent de ressources. Un alignement sur l'outre-mer pourrait compenser la suppression de la taxe professionnelle. J'ajoute qu'on ne cesse de multiplier les régimes dérogatoires -encore, il y a peu, en Corse- sous prétexte de concurrencer des buralistes italiens et espagnols. *Quid* des buralistes de Moselle concurrencés par leurs collègues du Luxembourg, où les prix sont encore plus bas qu'en Italie ?

Mme Muguette Dini, présidente de la commission des affaires sociales. – Je suis d'accord avec Mme Payet, MM. Virapoullé et Lise. Il faut que la commission des affaires sociales dépose un amendement pour que le Gouvernement s'engage enfin à prendre un décret d'application. C'est choquant -et ce n'est pas exceptionnel, notamment pour l'outre-mer... Pourquoi voter des lois dont nous savons que les décrets d'application ne seront pas pris ?

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis. – Les présidents de conseils généraux sauront faire preuve de discernement ; et rien n'interdit un dispositif transitoire.

Le Gouvernement avait deux ans pour préparer le décret : mon amendement a été adopté en décembre 2008 pour application en 2011. Vous avez refusé le décret préparé par Bercy, trop vague paraît-il. Aujourd'hui, le Gouvernement doit faire preuve de courage. Le Premier ministre m'a conforté dans mes positions lorsqu'il a dit, lors de sa déclaration de politique générale, que la pause est la marque des imbéciles et l'indécision une revanche de la peur. La ministre m'a dit craindre que certains conseils généraux ne fixent un droit dérisoire par favoritisme.

Le sous-amendement de M. Virapoullé remet totalement en cause mon amendement, puisqu'il renvoie à un nouveau décret, alors que le Gouvernement refuse d'appliquer notre vote d'il y a deux ans. Avis défavorable. En revanche, j'accepte celui de M. Lise.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – La commission des finances est embarrassée. Nous avons fait notre travail de législateurs ; il reste au Gouvernement à faire le sien. Le décret n'est pas prêt et ne peut matériellement être publié dans le délai que demande Mme Payet. J'ai entendu l'engagement de Mme la ministre. Mme Payet pourrait retirer son amendement. Mais si nous devons y revenir l'an prochain...

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis. – Je maintiens mon amendement. Bercy préconise un point de vente pour 750 habitants ; aujourd'hui il y en a un pour 320 habitants. En métropole, ce ratio est de un pour 3 000...

Mme la présidente. – Voulez-vous rectifier l'amendement pour accorder un délai supplémentaire de trois mois ?

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis. – D'accord pour le 1^{er} avril, pourvu qu'il n'y ait pas de nouveau décret. Une mission a déjà été diligentée par Bercy. Pourquoi en faire une nouvelle ?

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Il faut compléter le travail réalisé. Pourquoi ne pas fixer un même objectif de santé publique en métropole et outre-mer, avec une période transitoire ? Cela exige de voir les choses de plus près. Lorsque les collectivités ultramarines ont été officieusement consultées sur le projet de décret, la réaction négative a été unanime. Plusieurs conseils généraux ont saisi le Gouvernement.

Je m'engage à élaborer un décret applicable.

M. Claude Lise. – J'ai été choqué par le soupçon de favoritisme à l'encontre de certains présidents de conseils généraux. Nous ne percevons pas les taxes sur le tabac, mais seulement une taxe additionnelle pour compenser l'insuffisance de nos ressources. L'État doit 71 millions d'euros à la Martinique, 93 à la Guadeloupe, 200 à la Réunion.

La difficulté d'aujourd'hui tient à un vote parlementaire partisan et précipité : nous butons sur sa mise en œuvre. Prenons le temps de trouver une solution efficace.

M. Jacques Gillot. – Nous avons fait des simulations : mon conseil général devra embaucher dix personnes. Et il nous faudra diviser par au moins deux ou trois le nombre de licences. Prenons le temps de bien agir.

M. Jean Arthuis, président de la commission des finances. – Nos collègues ultramarins pourraient prendre en considération la ressource apportée en contrepartie de l'attribution des licences. Au moins les présidents de conseils généraux d'outre-mer ont-ils été consultés, ce n'est pas toujours le cas en métropole.

La non-application de la loi votée participe du désenchantement général à l'endroit de la politique.

Nous devons tous être conscients que le sac à bonnes nouvelles est vide. Si c'était possible, je demanderais à Mme Penchard de jurer sur la Constitution que le décret sera paru dans trois mois...

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – Un amendement est déposé, le Gouvernement le trouve extraordinaire puis en demande le retrait au vu de ses engagements... Nous éprouvons régulièrement des déceptions...

L'intention de Mme Payet est excellente, mais techniquement le décret ne peut être publié avant six mois. C'est la situation que prend en compte M. Virapoullé. D'autre part, nos collègues présidents de conseils généraux ne savent comment ils pourront appliquer un décret qui n'existe pas...

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Je lève le gage du sous-amendement n°II-358.

Le sous-amendement n°II-358 rectifié est adopté.

Mme la présidente. – Je vais mettre aux voix le sous-amendement n°II-381.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – Le sous-amendement n°II-381 nous ferait courir un risque en modifiant le dispositif voté il y a deux ans ; ses conséquences n'ont pas été mesurées.

Le sous-amendement n°II-381 n'est pas adopté.

M. Jacques Gillot. – J'en appelle au Règlement ! M. Doligé est intervenu alors que le vote avait eu lieu. (*On le conteste à droite*)

L'amendement de M. Virapoullé revenait sur la loi votée. J'ajoute que la distribution de licence ne donne lieu à aucune redevance au profit des conseils généraux, contrairement à ce que M. Arthuis a prétendu.

Mme la présidente. – Le sous-amendement de M. Lise n'avait pas encore été voté avant l'intervention de M. Doligé.

M. Jean Arthuis, *président de la commission des finances*. – L'article 568 bis, modifié par la loi des finances pour 2009, modifié par la loi HPST, institue bien une redevance annuelle fixée par délibération en conseil général. Je vous renvoie à son texte.

Mme Anne-Marie Payet, *rapporteur pour avis*. – Le sous-amendement de M. Virapoullé dénature complètement mon amendement. Je le retire.

L'amendement n°II-206 est retiré.

Le sous-amendement n°II-358 rectifié n'a plus d'objet.

Article 77

Mme la présidente. – Amendement n°II-265, présenté par M. Tuheiava et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Après l'alinéa 5

Insérer un nouvel alinéa rédigé :

Une loi organique transpose, après avis de l'Assemblée de la Polynésie française, ces trois instruments financiers dans la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

M. Richard Tuheiava. – L'article 77 refond le cadre juridique et financier qui lie la Polynésie française à l'État : consacrant la suppression de la Dotation globale de développement économique (DGDE), instrument contractuel institué par l'État pour apurer la « dette nucléaire » envers la Polynésie française, il crée trois instruments financiers distincts dont l'un est destiné à financer le fonctionnement de la Polynésie française. D'une disposition conventionnelle, nous passons à un dispositif législatif. C'est un tournant historique ! La DGDE était fixée *ne varietur* à 150 millions d'euros par an.

La reconversion post-nucléaire de la Polynésie française est un échec douloureux, dont une part de responsabilité revient à l'État. L'article 77 ouvre la voie à une ère nouvelle, que j'espère placée sous le signe du partenariat.

Cet amendement tend à sanctuariser les nouveaux instruments financiers qui vont régir les relations à venir entre l'État et la collectivité de Polynésie française, qui bénéficie, je le rappelle, d'un statut d'autonomie.

Rien ne garantit qu'une nouvelle loi de finances ne compromette pas le concours financier de l'État : il faut une loi organique. La commission des finances propose de créer un nouveau livre au sein du code général des collectivités territoriales, ce que je refuse. Symboliquement, je considère qu'il y a atteinte au statut d'autonomie de la Polynésie française.

M. Éric Doligé, *rapporteur spécial*. – L'amendement n°II-266 est un amendement de repli. Le législateur ordinaire ne peut lier le législateur

organique : l'amendement n°II-265 n'a pas de pouvoir normatif.

La commission des finances est défavorable aux amendements n°II-265 et II-266, et propose de créer un livre au sein du CGCT pour la Polynésie française, à l'instar de ce qui a été fait, notamment pour Mayotte, Saint-Barthélemy ou Saint-Pierre-et-Miquelon.

Mme la présidente. – Amendement n°II-266, présenté par M. Tuheiava et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Après l'alinéa 5

Insérer un nouvel alinéa rédigé :

Une loi organique transpose, après avis de l'Assemblée de la Polynésie française, la dotation globale d'autonomie dans la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

M. Richard Tuheiava. – Il a été présenté.

Mme la présidente. – Amendement n°II-8, présenté par M. Doligé, au nom de la commission des finances.

Alinéas 6 et 7

Remplacer ces alinéas par cinq alinéas ainsi rédigés :

II.- La sixième partie du code général des collectivités territoriales est complétée par un livre V ainsi rédigé :

« Livre V

« Polynésie française

« Art. L. 6500. - L'État verse annuellement à la Polynésie française une dotation globale d'autonomie.

« Son montant est fixé à 90 552 000 euros pour l'année 2011. Il évolue à compter de 2012 comme la dotation globale de fonctionnement mentionnée à l'article L. 1613-1. La dotation annuelle fait l'objet de versements mensuels. »

M. Éric Doligé, *rapporteur spécial*. – Je viens de le défendre.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre*. – Le Gouvernement propose le retrait des amendements n°II-265 et II-266, au profit de celui de la commission.

M. Richard Tuheiava. – Nous touchons au nerf politique et financier des relations entre l'État et la Polynésie française. Créer un nouveau livre au sein du CGCT -d'ailleurs illisible- ne peut mettre fin à un aléa financier. L'Assemblée de Polynésie française s'est opposée à l'article 77.

A la demande du groupe socialiste, l'amendement n°II-265 est mis aux voix par scrutin public.

Mme la présidente. – Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants325

Nombre de suffrages exprimés 322
Majorité absolue des suffrages exprimés .. 162

Pour l'adoption 139
Contre 183

Le Sénat n'a pas adopté.

L'amendement n°II-266 n'est pas adopté.

M. Richard Tuheiava. – Par cohérence avec mes votes précédents, je m'abstiendrai sur l'amendement n°II-8.

L'amendement n°II-8 est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°II-267, présenté par M. Tuheiava et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Alinéa 12

Après les mots :

au financement

insérer les mots :

, en tout ou en partie,

M. Richard Tuheiava. – Cet amendement donne la possibilité aux communes de la Polynésie française de diversifier les sources de financement de leurs projets en matière de traitement des déchets, d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – Je suggère que notre collègue présente dans la foulée les amendements n°II-268 et II-269, qui forment bloc avec celui-ci.

Mme la présidente. – Amendement n°II-268, présenté par M. Tuheiava et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Alinéa 12

Remplacer les mots :

et d'assainissement des eaux usées

par les mots :

, d'assainissement des eaux usées et d'adaptation ou d'atténuation face aux effets du changement climatique

M. Richard Tuheiava. – Cet amendement prend en compte la déclaration sur le changement climatique adoptée le 5 août 2010 par les 48 maires des 48 communes de Polynésie française, qui ont souhaité s'engager politiquement, ce qui est une première outre-mer, dans la lutte contre les effets du changement climatique et à prendre en compte la contrainte climatique dans leurs projets d'investissements. Ces projets concernent d'ailleurs pour la plupart le traitement des déchets, l'adduction d'eau potable et l'assainissement.

Cette déclaration des maires polynésiens a d'ailleurs été entérinée déjà par les élus de l'outre-mer

adhérents à l'ACCD'OM (Association des communes et collectivités d'outremer) lors de son récent Congrès 2010 du 14 au 19 novembre 2010 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Il convient donc de prendre acte de cette forte volonté politique des communes de la Polynésie française, et de leur ouvrir le secteur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique au titre des possibilités de financement prévues par la dotation en question.

Mme la présidente. – Amendement n°II-269, présenté par M. Tuheiava et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Alinéa 12

Remplacer les mots :

et d'assainissement des eaux usées

par les mots :

, d'assainissement des eaux usées et de construction et de rénovation des écoles de l'enseignement du premier degré

M. Richard Tuheiava. – Il s'agit ici de la construction et de la rénovation des écoles qui sont de la compétence des communes.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – L'amendement n°II-267 laisse trop de liberté aux communes.

Défavorable aussi au II-268 : faire face au changement climatique n'est pas une compétence communale.

L'amendement II-269 est très proche de l'amendement n°II-229, plus complet, et pourrait être retiré en sa faveur.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Même avis.

Mme la présidente. – Amendement n°II-229, présenté par M. Doligé.

Alinéa 12

Compléter cet alinéa par les mots :

et des projets de constructions scolaires préélémentaires et élémentaires

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – Les 9 millions doivent être utilisés en totalité dans les secteurs prioritaires.

M. Richard Tuheiava. – Pourquoi le Sénat voterait-il contre l'intérêt d'une collectivité locale ? Pourquoi priver les maires polynésiens de la possibilité de rechercher d'autres financements que ceux prévus par l'article 77 ? L'amendement n°II-267 pose seulement la question de l'exclusivité. Il ne contient aucun risque juridique.

Les 48 maires de Polynésie jugent qu'il est temps de prendre en compte le défi du changement climatique comme une cause municipale, et on nous signale que ce n'est pas de leur compétence ! Mais alors, qui est compétent ? Tout le monde, y compris les élus locaux.

Je ne me vois pas expliquer aux 48 maires polynésiens que le Sénat refuse de voir ces projets financés par la dotation ! Je maintiens mes amendements n°II-267 et n°II-268.

M. Michel Magras. – J'entends notre collègue et je partage son analyse. Je voterai ses amendements.

M. Christian Cointat. – Je suis allé en Polynésie avec M. Frimat. Nombre des îles sont très basses par rapport au niveau de la mer ; elles sont concernées au premier chef par le changement climatique ! Voilà pourquoi je suis étonné que l'on refuse de prendre en compte cette demande des 48 communes sur le changement climatique. Comme M. Magras, je voterai l'amendement n°II-268.

M. Bernard Frimat. – Je ne siège pas du même côté que M. Cointat, mais il nous est arrivé de travailler ensemble, en particulier lors de cette mission. Je me réjouis de la position qu'il vient d'exprimer : elle montre que l'affaire n'est pas partisane. N'ayons pas un vote stupidement politique, répondons à des préoccupations exprimées par l'unanimité des maires polynésiens : la ligne du Gouvernement n'est pas en cause.

Nos collègues de l'UMP hésiteraient sans doute à rallier ma position. Qu'ils suivent donc M. Cointat ! (*Sourires*)

M. Daniel Marsin. – Qu'avez-vous au juste contre l'amendement n°II-267 ? Je ne comprends pas où est le problème. Il n'est question que de diversifier les sources possibles de financement.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – L'amendement n°II-267 ne cible pas la dotation, il l'étend à des fins inconnues, ce que nous ne pouvons accepter. Nous ne voulons pas interdire aux communes de se préoccuper de changements climatiques, mais ce n'est pas le but de cette dotation, qui risquerait d'être amputée au détriment d'objectifs prioritaires.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – L'État verse à la Polynésie française 150 millions, qui sont mal répercutés vers les communes. Il dit : j'en prends neuf que je dirige vers les communes. Or, celles-ci n'auraient peut-être pas suffisamment de dossiers prêts ; d'où mon amendement sur les écoles. Rien n'empêche les communes de mener les politiques qu'elles veulent contre le réchauffement climatique et de réclamer un financement spécifique sur ce projet, par exemple en signant des conventions avec l'État ou le gouvernement polynésien.

Nous n'empêchons pas les communes d'agir, mais nous voulons orienter les crédits vers des objectifs bien précis.

M. Richard Tuheiava. – Je remercie nos collègues UMP pour leur soutien. L'amendement n°II-267 n'a pas pour objectif de dévier la trajectoire de la DTIC vers d'autres secteurs ; il vise seulement à ce que les communes puissent trouver d'autres financements en sus !

On nous parle de flécher vers l'assainissement et les écoles ; les communes insistent sur l'importance du changement climatique, une compétence dérivée de la compétence environnementale reconnue à nos communes. Les 48 maires de Polynésie veulent agir !

M. Jean Arthuis, président de la commission des finances. – La discussion budgétaire est passionnante cette année, grâce aux nombreux articles rattachés qui l'agrémentent à l'initiative du Gouvernement. Mais elle prend de plus en plus de temps ; le seul problème, c'est que la Constitution nous impose de clore nos travaux sur la loi de finances mardi 7 décembre à minuit. Le Gouvernement a transformé la deuxième partie de la loi de finances en recueil de diverses dispositions d'ordre économique, financier, environnemental, culturel, sportif... On n'en sort pas ! J'appelle tous nos collègues à éviter toute démarche chronophage.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de l'autonomie polynésienne, mais les besoins de la Polynésie sont immenses dans divers domaines : certaines communes n'ont même pas de réseau d'alimentation en eau potable ! C'est bien pour cela que nous avons défini des priorités.

Enfin, dans le contrat de projet, 20 millions sont fléchés pour le réchauffement climatique.

Sagesse sur l'amendement n°II-268. Défavorable aux deux autres amendements présentés par M. Tuheiava.

Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, l'amendement n°II-267, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté.

L'amendement n°II-268 est adopté.

L'amendement n°II-229 est adopté.

L'amendement n°II-269 devient sans objet.

Mme la présidente. – Amendement n°II-9 rectifié, présenté par M. Doligé, au nom de la commission des finances.

Alinéa 12

Compléter cet alinéa par une phrase ainsi rédigée :

Elle est perçue directement par le fonds intercommunal de péréquation mentionné à l'article L. 2573-51.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – La dotation territoriale pour l'investissement des communes tend à ce que le financement des communes ne soit plus conditionné par ces décisions prises de la Polynésie française. La dotation prévue pour les communes devrait alimenter directement le Fonds intercommunal de péréquation géré par des représentants des maires, et ne plus transiter par le budget de la collectivité polynésienne.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Favorable.

L'amendement n°II-9 rectifié est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°II-270, présenté par M. Tuheiava et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

IV. - Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

1° À l'article L. 2573-27, la date : « 31 décembre 2015 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2017 » et la date : « 31 décembre 2020 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2022 » ;

2° Au 3° du III de l'article L. 2573-28, la date : « 31 décembre 2020 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2022 » ;

3° Au IV de l'article L. 2573-30, la date : « 31 décembre 2011 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2013 ».

M. Richard Tuheiava. – Pour tenir compte des observations du président de la commission des finances, je tenterai d'être synthétique !

Le code général des collectivités territoriales définit un calendrier d'exercice des compétences en matière environnementale transférées du gouvernement de la Polynésie française vers les communes, pour le traitement des déchets et ordures ménagères, la distribution d'eau potable et l'assainissement des eaux usées. Les délais prévus sont très courts : fin 2011 pour les déchets, fin 2015 pour l'eau potable et fin 2020 pour les eaux usées.

J'en demande la prolongation de deux années, car le CGCT n'est applicable en Polynésie que depuis deux ans. J'ai évoqué le sujet lors du débat sur la départementalisation. Il y a urgence. Cet amendement n'a rien d'un cavalier ; si vous le jugez tel, je déposerai une proposition de loi.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – Vous demandez en loi de finances de modifier une loi organique ! Ce n'est pas possible. Des crédits vont vous être affectés.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Défavorable.

M. Jean-Paul Virapoullé. – Je tombe des nues en entendant notre collègue polynésien. Malgré le statut

d'autonomie, la Polynésie paraît avoir moins de latitude d'action que nous n'en avons à la Réunion.

Cet amendement pose un vrai problème. Il faut lui donner satisfaction. Les maires polynésiens demandent qu'on leur donne un peu d'air ; ils pourraient considérer notre refus comme une marque de mépris. A titre symbolique, je voterai l'amendement notre collègue Tuheiava.

A la demande du groupe socialiste, l'amendement n°II-270 est mis aux voix par scrutin public.

Mme la présidente. – Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants	339
Nombre de suffrages exprimés	338
Majorité absolue des suffrages exprimés ...	170

Pour l'adoption.....	153
Contre	185

Le Sénat n'a pas adopté.

L'article 77 modifié est adopté.

Articles additionnels

Mme la présidente. – Amendement n°II-252, présenté par M. Gillot et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Après l'article 77, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi de finances, le Gouvernement présente un rapport au Parlement relatif aux modalités d'affectation au bénéfice des outre-mers des économies réalisées par les réformes du régime de défiscalisation des investissements outre-mer par la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 et la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ainsi que celles de l'indemnité temporaire de retraite et de la taxe sur la valeur ajoutée non perçue récupérable.

M. Jacques Gillot. – Les économies réalisées par les différentes réformes de la défiscalisation des investissements outre-mer, celles de l'ITR et de la TVA NPR, doivent revenir outre-mer.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – La réforme de l'ITR est très progressive ; aucun bilan ne peut encore être tiré. Défavorable à l'amendement.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – L'article 74 de la Lodeom prévoit une commission d'évaluation des politiques publiques outre-mer, qui est en cours de constitution. En attendant, une mission d'inspection travaille déjà sur l'impact de la défiscalisation. Défavorable à cet amendement redondant.

M. Jacques Gillot. – Attendons le résultat de ces travaux.

L'amendement n°II-252 est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°II-260, présenté par M. Antoinette et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Après l'article 77, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2011, une étude présentant les différentes possibilités d'augmenter la participation financière de l'activité spatiale au développement des collectivités territoriales, en particulier guyanaises, tout en préservant sa compétitivité.

M. Jean-Etienne Antoinette. – Cet amendement nous a été suggéré par la mission commune du Sénat sur l'outre-mer. Il s'agit d'évaluer les retombées financières du secteur spatial. L'an dernier, le Gouvernement s'était engagé à réaliser une évaluation avant le 1^{er} octobre 2010.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – J'ai le plaisir de vous donner un avis favorable ; le fait est que nous n'avons que peu d'informations fiables sur la question.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Le rapport que vous avez évoqué est achevé ; il vous sera communiqué au cours du premier semestre 2011. La contribution du Cnes atteint 26,7 millions. Sa réévaluation permettra d'élargir les possibilités d'intervention. Sagesse sur l'amendement.

L'amendement n°II-260 est adopté et devient un article additionnel.

Article 77 bis

Mme la présidente. – Amendement n°II-207 rectifié, présenté par Mme Payet, au nom de la commission des affaires sociales.

I. - Alinéas 7, 15 et 21, première phrase

Remplacer les mots :

programmes de construction comportant essentiellement des logements, dont 30 % au moins sont réalisés en logements locatifs sociaux tels qu'ils sont définis par la réglementation locale en vigueur

par les mots :

programmes de construction de logements, dont 50 % au moins de logements sociaux tels que définis au II de l'article 87 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

II. - Alinéas 26 et 29, première phrase

Remplacer les mots :

programmes de construction comportant essentiellement des logements, dont 30 % au moins sont réalisés en logements locatifs sociaux tels qu'ils sont définis par la réglementation locale en vigueur

par les mots :

programmes de construction de logements, dont 50 % au moins sont réalisés en logements à vocation sociale tels qu'ils sont définis par la réglementation locale en vigueur

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis. – Lors du Conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009, le Président de la République a annoncé : « l'État va céder à titre gratuit ses terrains, à chaque fois que ce sera possible, pour que vous puissiez y construire des logements sociaux ».

L'article 77 bis, introduit à l'initiative du Gouvernement, met en œuvre cette mesure, mais pose des problèmes de rédaction : les programmes de construction concernés devraient comprendre « essentiellement » des logements, sans précision sur la part que cela représenterait ; parmi ces logements, la seule obligation est que 30 % au moins soient des sociaux.

Le sens de « essentiellement » n'est pas clair ; l'amendement précise le dispositif.

Mme la présidente. – Sous-amendement n°II-378 à l'amendement n°II-207 rectifié de Mme Payet, au nom de la commission des affaires sociales, présenté par M. Lise et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Alinéa 5 de l'amendement n° II-207 rect.

Compléter cet alinéa par les mots :

, dont les deux tiers sont réalisés en logements locatifs sociaux visés au 5° du I de l'article 199 *undecies* C du code général des impôts

M. Claude Lise. – Mon sous-amendement exclut les PLS et PLS-A

Mme la présidente. – Amendement n°II-259, présenté par M. Lise et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Alinéas 7, 15, 21, 26 et 29

Remplacer (cinq fois) les mots :

dont 30 % au moins sont réalisés en logements locatifs sociaux tels qu'ils sont définis par la réglementation locale en vigueur

par les mots :

dont 30 % au moins sont réalisés en logements locatifs sociaux visés au 5° du I de l'article 199 *undecies* C du code général des impôts

M. Claude Lise. – Même objet.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – Défavorable aux n°sII-259 et II-378, d'application très difficile. En revanche, l'amendement présenté par Mme Payet est intéressant.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Effectivement, l'amendement n°sII-259 et le sous-

amendement n°II-378 sont d'application très difficile. Le taux de 30 % existe déjà. Sagesse.

M. Adrien Giraud. – Mayotte est composée de villages qui sont tous sur les pas géométriques. Quel sens a alors le 30 % ?

M. Thierry Repentin. – Tout doit être fait par la représentation nationale pour favoriser la construction de logements sociaux. Les parlementaires ont trop souvent tendance à laisser l'affaire aux collectivités ultramarines... Comme on veut financer le logement outre-mer par la défiscalisation, les logements chers sont beaucoup trop nombreux, et les logements sociaux cruellement insuffisants. De plus, l'outre-mer manque cruellement de foncier. Nous voterons cet amendement ; même avec 50 %, il restera d'énormes besoins à satisfaire.

M. Serge Larcher. – Il doit être clair qu'il s'agit seulement du domaine privé de l'État.

Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, le sous-amendement n°II-378, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté.

L'amendement n°II-207 rectifié est adopté.

L'amendement n°II-259 devient sans objet.

Mme la présidente. – Amendement n°II-258, présenté par M. S. Larcher et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Alinéa 10

Remplacer les mots :

le délai de cinq ans à compter de l'aliénation

par les mots :

le délai de cinq ans à compter du démarrage des travaux

M. Serge Larcher. – Cet amendement propose de prévoir plutôt la résiliation de la vente dans un délai de cinq ans à compter du début des travaux, ce qui permet de mieux prendre en compte les délais de montages de ces opérations qui peuvent être très complexes.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – Et si les travaux ne commencent jamais ? Avis défavorable.

L'amendement n°II-258, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°II-261, présenté par M. Antoinette et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Compléter cet article par deux paragraphes ainsi rédigés :

... - La deuxième phrase du 3° de l'article L. 5142-1 est supprimée.

... - La perte de recettes résultant pour l'État du présent article est compensée, à due concurrence, par la création

d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Mme la présidente. – Amendement n°II-262, présenté par M. Antoinette et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Compléter cet article par deux paragraphes ainsi rédigés :

... - À la deuxième phrase du 3° de l'article L. 5142-1, les mots : « à la date de la première cession gratuite » sont remplacés par les mots : « pour chaque période de dix années à compter de la date de la première cession gratuite ».

... - Les conséquences financières pour l'État résultant du I sont compensées à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

M. Jean-Etienne Antoinette. – La cession gratuite existe en Guyane, sans aucune limitation : le domaine privé de l'État peut-être cédé gratuitement sans délais. Pourquoi donc une limitation pour la seule réserve foncière ?

En supprimant cette limitation déguisée à la libre administration, l'État ne prendrait aucun risque, il peut toujours refuser de céder son domaine privé ; le retour du bien dans le giron de l'État est automatique si les conditions posées ne sont pas respectées.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – Rien ne permet d'apprécier l'efficacité du régime applicable en Guyane. Que pense le Gouvernement des deux amendements ?

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – L'amendement n°II-261 vient à l'encontre des ambitions du Gouvernement, qui veut favoriser la construction de logements sociaux. Or, cet amendement risque de pousser à la constitution de réserves foncières. Avis défavorable.

En revanche, l'amendement n°II-262 évite ce risque. Sagesse. Je lève le gage.

M. Jean-Etienne Antoinette. – Le développement de la Guyane ne se fera pas avec le seul logement social. Il suppose aussi la diversification des activités, économiques et touristiques. D'autre part, le préfet dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour céder ou non le domaine privé de l'État. La croissance démographique est très forte.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – Sagesse pour l'amendement n°II-262.

L'amendement n°II-261 n'est pas adopté.

L'amendement n°II-262 est adopté.

L'article 77 bis, modifié, est adopté.

Articles additionnels

Mme la présidente. – Amendement n°II-208, présenté par Mme Payet, au nom de la commission des affaires sociales.

Après l'article 77 bis, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Les réductions d'impôt prévues aux articles 199 undecies C et 217 undecies du code général des impôts peuvent être cumulées avec l'octroi de subventions et de prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs aidés.

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis. – Durant les débats de la Lodeom, le Gouvernement s'est engagé à ce que le nouveau dispositif de défiscalisation en faveur du logement social puisse se cumuler avec les crédits de la ligne budgétaire unique qui doit rester le socle financier du logement social à Mayotte, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pourtant, une circulaire du ministère chargé de l'outre-mer, en date du 1^{er} juin 2010, laisse peser un doute, qui ne peut que limiter l'efficacité de la politique du logement outre-mer ; elle pose en effet comme principe que le recours à la défiscalisation doit conduire à une modération de la subvention voire à son absence totale. Elle invite en outre les préfets à limiter le recours au double financement. Cette circulaire est clairement contraire à la volonté du législateur, comme l'ont constaté nos collègues députés dans leur rapport sur l'application de la Lodeom.

Il semble que vous ayez fait le même constat en rencontrant les bailleurs sociaux.

Mme la présidente. – Amendement identique n°II-255, présenté par M. S. Larcher et les membres du groupe socialiste et rattachés.

M. Serge Larcher. – Défendu.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – Le cumul doit être possible, sans être systématique.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – La circulaire du 1^{er} juin ne contredit pas le double financement du logement social. Une circulaire complémentaire le précisera mais j'accepte l'amendement s'il rassure le Parlement.

*L'amendement n°II-208 est adopté,
de même que l'amendement identique n°II-255.*

Mme la présidente. – Amendement n°II-209, présenté par Mme Payet, au nom de la commission des affaires sociales.

Après l'article 77 bis, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Après le huitième alinéa du I de l'article 217 undecies du code général des impôts, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Son assiette peut être différente de celle prévue au II de l'article 199 undecies C. »

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis. – La loi pour le développement économique des outre-mers a créé un nouveau dispositif de défiscalisation au titre de l'impôt sur le revenu pour le logement social, inscrit à l'article 199 undecies C.

Son assiette est fixée par un décret mais les services fiscaux semblent interpréter ce décret comme s'appliquant également à l'article 217 undecies, qui concerne pourtant un dispositif antérieur à la Lodeom. Cette interprétation déséquilibre les montages en cours et risque d'empêcher les opérations de se réaliser.

L'amendement permet au pouvoir réglementaire de dissocier les deux assiettes de défiscalisation.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – La commission sollicite le Gouvernement pour clarifier les choses.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Le Gouvernement souhaite que les deux assiettes soient identiques, grâce à l'établissement d'un même dossier. Une discussion est entamée avec le ministère du budget.

L'amendement n°II-209 est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°II-210, présenté par Mme Payet, au nom de la commission des affaires sociales.

Après l'article 77 bis, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le VII de l'article 199 undecies C du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Les mots : « délivré par le ministre chargé du budget » sont supprimés ;

2° Sont ajoutées deux phrases ainsi rédigées :

« Dans les départements d'outre-mer, lorsque le montant total du programme immobilier est inférieur ou égal à quinze millions d'euros, cet agrément est délivré par le directeur régional des finances publiques du département dans lequel les logements sont réalisés. En Nouvelle-Calédonie, dans les collectivités d'outre-mer concernées et au-delà de ce montant dans les départements d'outre-mer, cet agrément est délivré par le ministre chargé du budget. » ;

3° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Le dossier de demande de cet agrément préalable est constitué des mêmes documents que celui destiné à la demande de subvention au titre de la ligne budgétaire unique. »

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis. – Les bailleurs sociaux sont confrontés à des lourdeurs administratives. Mieux vaut traiter les affaires au plan local en relevant le seuil de déconcentration avec un

dossier identique. Cet amendement ne peut qu'aider la ministre dans les négociations interministérielles.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – Cet amendement rencontre plusieurs objections : il n'est pas législatif par nature, puisque le seuil de déconcentration relève d'un arrêté. En outre, pourquoi une procédure spécifique pour l'agrément du logement social ?

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Le 12 novembre, nous nous sommes mis d'accord sur le principe d'un même dossier type et pour fixer à 10 millions le seuil de déconcentration. Je suggère le retrait.

L'amendement n°II-210 est retiré.

L'article 77 ter est adopté.

Article 77 quater

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis. – L'article proroge le plan d'apurement des dettes sociales introduit par la Lodeom au profit du secteur hôtelier aux Antilles, mais avec des régimes bénéficiaires qui ne sont pas identiques. Pourquoi la Réunion et la Guyane sont-elles exclues alors que Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont incluses ? Quelles sont les modalités envisagées par l'État pour compenser la perte de ressources subies par la sécurité sociale ? On a opposé l'article 40 à nos amendements, je n'ai donc d'autre ressource que de vous interroger ainsi, madame la ministre.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Le dispositif initial est prorogé à titre exceptionnel d'un an. Une enveloppe dimensionnée est prévue.

Mme Anne-Marie Payet, rapporteur pour avis. – Et ma question sur la Réunion et la Guyane ?

Mme la présidente. – Amendement n°II-256, présenté par M. S. Larcher et les membres du groupe socialiste et rattachés.

I. - Alinéa 4, seconde phrase

Remplacer les mots :

avant la fin du premier semestre de l'année 2011

par les mots :

avant la fin du second semestre de l'année 2011

II. - Les conséquences financières pour l'État et la Sécurité sociale résultant du I sont compensées à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575A du code général des impôts.

M. Serge Larcher. – En raison des très mauvais résultats constatés à cause du cyclone, de l'affaire de la chlordécone, et des mouvements sociaux, cet amendement propose de repousser le remboursement du solde des cotisations patronales effectivement dues au titre de l'année 2010 au second semestre 2011.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – La commission des finances préfère appliquer le droit commun aux cotisations patronales. Payer ses dettes dans les délais paraît logique. Avis défavorable.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Les exonérations de charges sociales représentent plus d'un milliard d'euros. Repousser encore une fois le délai ne résoudrait rien.

M. Serge Larcher. – Vous me faites des réponses mécaniques alors que je parle de la réalité, sans rien inventer !

L'amendement n°II-256 n'est pas adopté.

L'article 77 quater est adopté.

L'article 77 quinquies est adopté.

Articles additionnels

Mme la présidente. – Amendement n°II-222 rectifié, présenté par M. Patient et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Après l'article 77 quinquies, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. - La seconde phrase du second alinéa de l'article 48 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer est supprimée.

II. - Les conséquences financières résultant pour le département de la Guyane de la suppression de sa part de dotation globale garantie, sont compensées à due concurrence par une majoration de la dotation globale de fonctionnement.

III. - Les conséquences financières résultant pour l'État du II sont compensées à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

M. Georges Patient. – L'octroi de mer en vigueur dans les régions d'outre-mer est affecté annuellement à une dotation globale garantie répartie entre les communes, à l'exception de la Guyane où, depuis 2004, la répartition se fait au profit du département, à hauteur de 27 millions d'euros, et des communes.

Cette disposition inique a permis à l'État d'instituer une péréquation entre collectivités pauvres. La mission sénatoriale a suggéré de revoir cette situation. Nous proposons d'agir sur la DGF.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – L'amendement déstabiliserait les finances départementales, sauf à solliciter les finances de l'État. Avis défavorable.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – La DGF de la Guyane est calculée selon les modalités de droit commun. Le Président de la République a demandé que le ministère de l'outre-mer et celui de l'intérieur envisagent les conséquences financières de la future collectivité unique. Je ne peux être favorable à l'amendement.

M. Georges Patient. – La situation de la Guyane n'est pas celle du droit commun, notamment pour la dotation superficielle plafonnée à 3 euros par habitant contre 5 pour les communes montagnardes de métropole, soit une perte de 16 millions, s'ajoutant aux 27 millions que touche le conseil général.

M. Jean-Etienne Antoinette. – Un point d'histoire. Quand cette disposition a été adoptée, en 1977, le département était dirigé par le préfet, la décision a donc été prise par le ministre. Depuis lors, la situation a évolué. C'est pourquoi nous proposons d'accroître la DGF du conseil général : le département comme les communes y ont intérêt.

L'amendement n°II-222 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°II-230, présenté par M. Doligé.

I. - Après l'article 77 *quinquies*, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Au III de l'article 88 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007, la date : « 1^{er} janvier 2011 » est remplacée par la date : « 1^{er} janvier 2012 ».

II. - La perte de recettes résultant pour l'Agence française du développement du I ci-dessus est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

M. Éric Doligé, rapporteur spécial. – Une mission parlementaire conduite par M. Ollier a constaté la situation sur place.

Nous attendons que la commission européenne se prononce sur le régime dérogatoire des carburants en Guyane.

C'est pourquoi je demande un report à titre exceptionnel.

M. Charles Revet. – C'est la sagesse.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – La commission souhaite un engagement ferme du Gouvernement pour l'entrée en vigueur de la taxe additionnelle.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – Avis favorable. Je lève le gage.

L'amendement n°II-230 rectifié est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°II-263, présenté par M. Antoinette et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Après l'article 77 *quinquies*, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2011, une étude sur les possibilités de participations financières de l'État autres que fiscales ayant pour objectif l'évolution des prix à la baisse des abonnements aux services numériques payés par les

consommateurs finaux, dans une perspective de garantir la continuité numérique et l'égal accès de tous aux moyens de communication entre les résidents en territoire ultra marin et ceux de métropole.

M. Jean-Etienne Antoinette. – M. Doligé avait raison, mais qui va payer les intérêts du prêt ?

L'importance du téléphone et du haut débit pour le développement de l'outre-mer n'est pas à démontrer. Or, les prix y sont deux fois plus élevés qu'en métropole, pour des prestations de moindre qualité.

La Lodeom répond par la défiscalisation – sous condition – des câbles sous-marins. Cela ne suffit pas, car les opérateurs à même d'agir sont rares. En outre, les investissements sont excessivement coûteux.

Mme la présidente. – Amendement n°II-264, présenté par M. Antoinette et les membres du groupe socialiste et rattachés.

Après l'article 77 *quinquies*, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2011, une étude présentant les conséquences de la défiscalisation des câbles sous-marins assurant le trafic des données numériques vers les territoires ultra marins sur le prix des abonnements aux services numériques payés par les consommateurs finaux.

M. Jean-Etienne Antoinette. – Cet amendement propose la réalisation d'un rapport sur l'incidence de la défiscalisation pour les câbles sous-marins.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. – Des dispositions figurent déjà dans la loi de finances : avis défavorable à l'amendement n°II-263.

D'autre part, la défiscalisation introduite par la Lodeom est trop récente pour justifier la production d'un rapport. Avis défavorable à l'amendement n°II-264.

Mme Marie-Luce Penchard, ministre. – L'Arcep suggère de privilégier le renforcement de la concurrence. Le Gouvernement subventionne la pose de câbles sous-marins, plutôt que des abonnements.

D'autre part, une mission est engagée, dans le cadre de la commission d'évaluation des politiques publiques, sur la défiscalisation outre-mer. Le rapport que vous demandez serait donc redondant.

Avis défavorable.

M. Jean-Etienne Antoinette. – Le marché est trop étroit pour que la concurrence puisse produire ses effets.

L'amendement n°II-263 n'est pas adopté.

M. Serge Larcher. – Nous avons espéré obtenir quelques satisfactions pour nos amendements. On ne peut demander plus à ceux qui ont moins !

L'intérêt de l'outre-mer commande de repousser les crédits.

M. Charles Revet. – Vous avez tort !

L'amendement n°II-264 n'est pas adopté.

La séance, suspendue à 18 heures 45, reprend à 18 heures 50.

Sport, jeunesse et vie associative

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen des crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative ».

M. Michel Sergent, *rapporteur spécial de la commission des finances.* – (*Applaudissements sur les bancs socialistes*) Je salue chaleureusement Mmes les ministres pour leur premier débat sur cette mission.

Au demeurant, celle-ci se réduit comme peau de chagrin car la vie associative a rejoint la mission « Solidarité », une évolution expliquée par la recherche d'une gestion plus économe dans le cadre d'un budget contraint. Il y a là toutefois surtout une logique administrative éloignée de la Lof.

Votre mission est vidée de sa substance. Faut-il la maintenir dans ces conditions ? Les programmes « Sport » et « Jeunesse et vie associative » connaissent des évolutions fortes et opposées, le premier diminuant alors que le second augmente. Avec le Centre national pour le développement du sport (CNDS), et le financement du programme support, la masse des crédits diminue de 3 %, ce qui n'est pas tout à fait anormal dans le contexte budgétaire contraint. Le recours au CNDS s'accroît encore.

La pénalité liée au Stade de France est réduite sans justification... Je relève la poursuite de l'effort engagé l'an dernier en faveur de la jeunesse et de la vie associative, avec 212 millions d'euros.

Les crédits du fonds d'expérimentation pour la jeunesse diminuent, ce qui porte à s'interroger sur la pérennité de la structure. Quelles conséquences tirera-t-on des expérimentations ?

La commission est favorable à l'adoption des crédits, sous réserve de son amendement.

M. Pierre Martin, *rapporteur pour avis de la commission de la culture.* – Nous sommes ravis que le ministère des sports soit de plein exercice, mais le cadre budgétaire reste très contraint, avec une baisse de 7 % imposée au programme « Sport » qui devient inférieur au budget du CNDS, ce qui est curieux.

La principale subvention est la subvention aux associations sportives -soit 21,5 millions. La promotion du handisport doit être prioritaire pour le ministère, surtout au sein de clubs communs avec les personnes valides.

Les ressources du CNDS devraient excéder 215 millions. Ses subventions tendent à soutenir le sport pour tous. Il me semblerait utile d'en savoir plus sur le contrat de performance du centre.

Le budget du sport de haut niveau diminue de 20 % : « un droit individuel à l'image, sinon rien ! » dit le Gouvernement.

Pourtant le football est important pour l'économie, avec 4,3 milliards d'euros et 25 000 emplois non délocalisables. Comment va-t-on remplacer le DIC ?

L'Autorité de lutte contre le dopage doit avoir une ressource propre. Y êtes-vous favorable ?

Les engagements affectés aux associations de supporters sont satisfaisants. Il faut engager le dialogue avec elles.

Toutes les dispositions vont dans le bon sens. C'est pourquoi la commission de la culture est favorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Jean-Jacques Lozach, *rapporteur pour avis de la commission de la culture.* – Le programme « Jeunesse et vie associative » progresse de 10 %. Hélas ! L'onéreux service civique a été financé en déshabillant beaucoup de monde, notamment les actions locales et les services déconcentrés, lesquels sont les laissés pour compte de votre politique. L'objectif d'accueillir 10 % des jeunes d'une génération ne sera pas atteint en 2014 ; il semble renvoyé aux calendes grecques...

Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse voit ses crédits divisés par deux : il touchera le fond.

De nombreuses actions emblématiques disparaissent ; on dit que le programme « Envie d'agir », supprimé par une circulaire d'août dernier, pourrait être abondé en cours d'exécution. A qui prendra-t-on les crédits ?

Près de 2 500 associations perdront leur subvention étatique. Vers qui se tourneront-elles ? Vers les collectivités territoriales, évidemment. Il est paradoxal que la mise en place du service civique, qui s'appuie sur ces associations, les asphyxie ! Une nouvelle fois, l'État se désengage.

Tout pour l'État central, rien pour les services déconcentrés et les opérateurs locaux ; drôle de décentralisation...

Contrairement à mon souhait, la commission a adopté ces crédits. (*Applaudissements à gauche*)

M. François Fortassin. – Je félicite Mme Jouanno d'accéder à un ministère plein. Vous êtes en outre compétitrice et championne, madame. C'est un heureux présage. (*Applaudissements*) Le brio avec lequel vous avez réglé la question de l'ours pyrénéen rend le préjugé favorable.

Mais votre budget est en peau de... chagrin.

M. Ivan Renar. – Pas la peau de l'ours ! (*Rires*)

M. François Fortassin. – La loi du 10 mars 2010 sur le service civique est due au RDSE. Le tissu associatif est en péril malgré les interventions des collectivités territoriales.

Je vais exprimer quelques souhaits que votre charisme et votre autorité devraient permettre de régler. (*Sourires*)

La violence sur les stades concerne principalement le football. L'arbitre devrait être absolument respecté ; on devrait introduire une assistance vidéo à l'arbitrage pour diminuer des contestations, assortir systématiquement les avertissements d'un carton jaune, comme cela se pratique dans le rugby ou le basket, rappeler que les compétitions sportives sont avant tout une fête.

La lutte contre le dopage devrait concerner de la même façon toutes les disciplines. On contrôle dans le cyclisme, pas dans d'autres sports, malgré les morts suspectes sur le terrain de jeunes gens censés être en pleine santé.

Porter le maillot de l'équipe de France est un honneur qui n'est pas dépourvu de retombées financières. Il ne serait pas scandaleux de demander à ceux qui veulent porter ce maillot de rentrer en France bien avant les grandes compétitions... et d'y payer leurs impôts.

Australiens et Néo-Zélandais font revenir tous leurs joueurs qui veulent être sélectionnés.

Le sport collectif doit être promu à l'école. Malgré certaines inquiétudes, notre groupe ira de l'abstention positive à l'acceptation.

Mme Françoise Férat. – Le service civique est l'occasion pour les jeunes d'accomplir une mission qui conforte le lien social. Il n'a, hélas, pas rencontré le succès espéré. Une partie de ses crédits pourraient aller à la rénovation des stades dans la perspective de l'Euro 2016. Espérer 75 000 jeunes d'ici 2014 est très optimiste -et nécessite des moyens qu'on ne retrouve pas dans la loi de programmation. Le financement ne peut venir de ceux à qui ce service civique est censé bénéficier ; il doit venir de l'État. (*Applaudissements à droite et au centre*)

M. Christian Demuynck. – M. Dufaut a dû rentrer dans son département. A mon tour, je vous souhaite plein succès, madame la ministre. Le Sénat, et en particulier les sénateurs spécialisés dans les questions sportives, sont disposés à vous aider.

Le rapporteur de la loi sur le dopage rend hommage à Pierre Bordry, qui vient de quitter son poste à la tête de l'AFLD. Le laboratoire de Châtenay-Malabry doit disposer des moyens nécessaires. Nous devons obtenir de l'UCI une totale liberté sur les contrôles du Tour de France, dont les vainqueurs sont successivement suspectés. L'AFLD doit disposer de moyens financiers. La transposition du code mondial

sur le dopage s'est faite par ordonnance ; tous les textes réglementaires n'ont pas été publiés.

Le comportement de certains supporters, dont certains frisent la délinquance de droit commun, est insupportable. Ces gens doivent être exclus des stades, où ils n'ont rien à faire !

Sans le sport amateur, le monde professionnel ne serait rien, n'en déplaise à certains commentateurs. A l'heure où le droit des femmes est remis en cause par certains, il faut favoriser la pratique féminine du sport, en particulier collectif. Je pense notamment aux jeunes filles issues de l'immigration.

La France ne doit pas décevoir le monde du sport, après l'image calamiteuse qu'ont donnée nos footballeurs en Afrique du Sud. Comment sera préparé l'Euro 2016 ?

Vous pouvez compter sur notre appui total ! (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Claude Biwer. – La diminution des crédits ministériels du sport est compensée par les recettes supplémentaires du CNDS. Il n'est cependant pas convenable que les crédits extra-budgétaires viennent se substituer de plus en plus aux crédits budgétaires.

Je regrette la baisse des crédits consacrés à la promotion du sport, qui ont diminué de moitié en deux ans. L'accueil de la coupe d'Europe en 2016 ne pourra se faire dans nos stades vétustes. Ceux-ci doivent être rénovés. Le CNDS ne dispose que d'une réserve de 50 millions, alors qu'il faudrait en investir 150.

On attendait du Gouvernement qu'il finance les clubs locaux, qui connaissent de graves difficultés financières. Le club de triathlon de ma modeste commune a été sacré champion de France deux ans de suite. Avec quoi l'aider ? Les *sponsors* se font rares, les bénévoles sont difficiles à trouver... Il faut faciliter l'accès de ces petits clubs à des aides. Je vous confirme mon invitation à venir dans mon village. Vous y verrez combien il est difficile de boucler le cercle, même au profit d'un club champion.

Le monde du sport a aussi besoin de souplesse pour pouvoir jouer son rôle au service de la cohésion sociale.

Le combat contre le dopage ne concerne pas que le cyclisme. Il doit être impitoyable pour des raisons tant de santé publique que de morale.

Puissiez-vous apporter des réponses à mes interrogations, que je transmettrai... (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Jean-Jacques Lozach. – Un ministère du sport de plein exercice nous convient. Mais cette émancipation est trompeuse, les discours ambitieux de Mme Yade n'ont guère été traduits dans les faits. Les craintes que j'avais exprimées lors du vote de la loi sur les agents de joueurs à propos du rapport à l'argent se sont avérées en Afrique du Sud... Pour la première

fois, les crédits du CNDS sont supérieurs à ceux du ministère, alors que le président de cet organisme n'est pas politiquement responsable.

Pour la première fois, les crédits du CNDS sont supérieurs aux crédits budgétaires. L'action 2, sur le sport de haut niveau, est très insuffisante à la veille des Jeux olympiques de Londres.

Si l'État se désengage du sport pour tous, qui le finance ? Les collectivités locales assurent déjà 70 % du financement public du sport...

La démission du président Bordry est un signal d'alerte sur les moyens de l'AFLD, tant financiers que réglementaires face aux filières du dopage.

Les sommes économisées sur le DIC pourraient être affectées à la retraite des sportifs de haut niveau.

Nous soutenons la candidature d'Annecy aux Jeux olympiques d'hiver de 2018.

M. Jean-Claude Carle. – Très bien !

M. Jean-Jacques Lozach. – Nous ne voterons pas ces crédits. (*Applaudissements à gauche*)

M. Jean-François Voguet. – Tous les ans, depuis la mise en œuvre de la Lolf, les changements de périmètre masquent la baisse des moyens. Vous avez tant vanté les vertus de la Lolf que nous sommes en droit de vous interroger devant tant d'opacité. On peut douter de la pertinence de conserver une mission qui n'a plus les moyens de mener de réelles politiques publiques, et qui se contente de soutenir le sport de haut niveau. Tout va toujours dans le même sens, vers ceux qui disposent déjà de plus de moyens.

Je constate avec regret et colère la disparition des politiques nationales dans le domaine du sport, de la jeunesse, de la vie associative. Le ministère du sport est démuné d'administration et de moyens suffisants tant pour soutenir le sport amateur que pour préparer les Jeux olympiques et la lutte contre le dopage. Les crédits sont vampirisés par le service civique, qui ne fonctionne pas.

Ce budget est évidemment très loin des promesses du Président de la République -3 % du budget consacré au sport ! Transparence ou cynisme, ce budget avoue un recul de 14 %. Il faut certes prendre en compte le CNDS, dont les recettes progresseront, si le produit de la taxe sur les jeux et les paris sportifs est au rendez-vous. Le Centre est de plus en plus utilisé comme budget *bis* pour masquer le désengagement de l'État. Je déplore aussi que vous n'ayez plus de crédits destinés au sport pour tous. Seul le haut niveau intéresse le ministère...

Les crédits affectés à la vie associative ne pourront l'aider, au détriment des actions locales, du tissu associatif et de nos territoires.

Voilà pourquoi je voterai contre votre budget.

M. David Assouline. – Ce budget est déroutant. A périmètre constant, la baisse atteint 15 % ! La Lolf devrait permettre au Parlement de mieux contrôler l'action du Gouvernement, mais celui-ci s'évertue à rendre les choses floues et incontrôlables.

Le Président de la République avait dit vouloir faire du sport une grande cause nationale. Des paroles, encore des paroles... Si le CNDS concentre ses moyens sur la rénovation des stades, ce sont les autres actions utiles qui en pâtiront.

L'AFLD n'aura pas de moyens corrects, malgré la crédibilité qu'elle a acquise. Le poids économique du sport avoisine 35 milliards -50 % payés par les ménages, 30 % par les collectivités, 10 % par l'État, 10 % par le privé. La gouvernance du sport devrait être adaptée à cette réalité. L'État, qui veut tout régenter, doit accepter de discuter plus sérieusement avec les autres acteurs. Telles sont les raisons pour lesquelles je voterai contre ce budget.

M. Claude Bérît-Débat. – A première vue, le programme « Jeunesse et vie associative » semble préservé. En fait, l'augmentation de ses crédits est destinée au service civique, au détriment de toutes les autres actions -dont le développement de la vie associative, qui perd 6,3 %.

Le service civique coûte 97,4 millions pour 15 000 jeunes, alors que les actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, qui s'adressent à tous les jeunes de 3 à 30 ans, n'auront que 76 millions. Les associations sont dans une situation de plus en plus difficile, avec le non-renouvellement des contrats aidés et des contrats uniques d'insertion. Les collectivités ne peuvent plus garantir les ressources des associations, étranglées qu'elles sont déjà elles-mêmes.

Mme Claudine Lepage. – Un concert de louanges a accompagné le vote à la quasi-unanimité de la proposition de loi Collin créant le service civique. Encore faut-il que celui-ci ne soit pas maintenant galvaudé. Il faut veiller aux conditions d'accueil et de prise en charge des jeunes. En Haïti, les volontaires ont rencontré des conditions très difficiles. Compte-t-on prévoir une formation ?

La montée en puissance financière de ce dispositif est bienvenue, pourvu que ne soit pas cannibalisé le programme destiné à la jeunesse et à la vie associative. Le succès même du service civique passe pourtant par un excellent maillage associatif. Le service civique est une belle idée, dont la réussite passe par une sensibilisation des 12-16 ans à ses perspectives. (*Applaudissements à gauche*)

M. Christian Demuynck. – Le programme « Jeunesse et vie associative » voit ses crédits augmenter de 10 %, témoignant du respect des engagements pris par le Président de la République, à Avignon, d'agir pour la jeunesse. Sous l'impulsion de son président, le Sénat s'est très tôt mobilisé pour la

jeunesse. L'action du Gouvernement depuis 2007 témoigne d'une ambition jamais vue. Un plan global a été proposé pour répondre à l'ensemble des attentes des jeunes, enseignement supérieur, logement, formation, emploi... La mission dont nous débattons ce soir ne reflète pas cet effort, les 75 milliards qui vont vers la jeunesse. Ce n'est que le premier pas du retour à la confiance des relations entre les politiques et les jeunes.

Ce budget est marqué par la montée en puissance du service civique et la prolongation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, qui soutient des démarches innovantes.

Le service civique permet de valoriser l'engagement citoyen, fortement souhaité par les jeunes de 19 à 25 ans, que j'ai encore constaté récemment. Je ne peux pas accepter la baisse de ses crédits, proposée par la commission des finances, qui juge les prévisions optimistes. L'optimisme est une vertu en ces temps difficiles. Le Gouvernement tient ses engagements envers les jeunes. Autre respect de la parole donnée : Envie d'agir. Je souhaite une inscription claire de ce programme dans le budget : d'où mon amendement.

Il répond aux attentes des jeunes et des acteurs de terrain.

Nous donnerons ainsi un signe pour l'avenir.

Je voterai vos crédits. (*Applaudissements sur les bancs de l'UMP*)

Mme Chantal Jouanno, ministre des sports. – (*Applaudissements sur les bancs UMP*) Le sport a retrouvé un ministère de plein exercice, ce qui facilitera la défense de ses valeurs.

Nous voulons une Nation sportive. Seuls 48 % des Français pratiquent un sport, 65 % des Danois. Nous voulons développer cette pratique, notamment chez les jeunes et les femmes des quartiers et chez les handicapés.

Nous voulons une Nation qui gagne. Notre ambition pour les jeux olympiques et paralympiques est d'être dans le «*top cinq*». Nous devons préparer l'Euro 2016 et la candidature d'Annecy pour 2018.

Nous voulons un sport sain en luttant contre le dopage, la corruption, la violence et les discriminations.

J'ai entendu les critiques visant la présentation du budget, fondées sur le transfert des politiques de soutien à une autre mission.

Il nous faudra travailler à une présentation lisible.

D'autre part, il faut prendre en compte le CNDS, dont les moyens ont fortement augmenté. C'est un établissement public administratif piloté par l'État. Or, les nouveaux prélèvements sur les paris sportifs seront encore accrus en 2011.

Grâce à M. Trucy, le CNDS finance des dépenses d'investissements, sans porter atteinte au sport pour tous. J'accepte encore la critique fondée sur la débudgétisation mais nous nous efforcerons de vous informer mieux des actions que mène le CNDS.

Appréciés globalement, les moyens de la politique du sport augmentent légèrement. En 2001, ils atteignaient 500 millions d'euros ; nous avoisinons aujourd'hui 850 millions.

Les moyens du sport pour tous ne baissent pas, ceux dévolus à l'ALD sont stables.

Monsieur Sergent, les indemnités versées pour la concession du Stade de France anticipent sur les résultats, que nous espérons positifs, des discussions en cours.

La suppression du DIC ne se remarque pas dans le budget ? Plusieurs rapports ont été rédigés. Les difficultés du sport professionnel, en particulier du foot, sont antérieures à la suppression anticipée du DIC.

Le versement de la subvention de l'AFLD se fera désormais en une fois. Le décret sur la transposition des dispositions anti-dopage, que j'ai signé, paraîtra bientôt.

J'ai le plaisir de présenter un budget stable, malgré le contexte budgétaire contraint. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. – Le projet de budget pour 2011 traduit le choix du Gouvernement en faveur de la jeunesse. C'est une politique volontariste, pour permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie, c'est-à-dire les aider à se réaliser.

Pendant le quinquennat, 39 millions d'euros auront été investis dans la formation avec modernisation des universités. Le dixième mois de bourse s'inscrit dans le même esprit, de même que la création de 43 000 places de logement étudiant.

Dans le même but, nous avons étendu le RSA aux jeunes et pour favoriser l'égalité des chances, créé l'école de la deuxième chance et les internats d'excellence.

Enfin, le service civique permet à toute une génération de s'engager au service de tous.

Le Président de la République a voulu donner un nouvel élan à cette politique : l'enseignement et la jeunesse sont deux départements ministériels complémentaires qui développent des synergies.

Nous pouvons aujourd'hui déployer le nouvel élan, avec un budget de la vie associative de 10 %. Quelles sont ses priorités ?

D'abord, soutenir les initiatives des jeunes, avec le plan «*Agir pour la jeunesse*», annoncé par le Président de la République. Le service civique est une

priorité. Nous l'assurons, pour aider les jeunes à servir la Nation et des grandes causes. C'est une réussite.

M. Jean-François Voguet. – 3 000 jeunes en tout et pour tout à l'heure actuelle...

M. Luc Chatel, ministre. – Cette expérience apporte énormément aux jeunes. Le service civique témoigne de la confiance du pays dans sa jeunesse Avec 97 millions, nous ne galvaudons pas le service civique, comme a pu le dire Mme Lepage.

En 2011 et 2012, nous accompagnons la montée en puissance du dispositif, grâce à 97 millions d'euros. Mais il faut également valoriser l'expérience ainsi acquise. Le service civique donne une nouvelle dimension à la vie associative.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué le dispositif « Envie d'agir », qui sera maintenu...

M. Charles Revet. – Très bien !

M. Luc Chatel, ministre. – ...avec des crédits inchangés. Les enveloppes prévisionnelles régionales ont été augmentées grâce à un redéploiement interne.

Notre deuxième priorité est l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'insertion, grâce à un fonds d'expérimentation, doté de 119 millions d'euros l'an prochain. Nous avons découvert un trésor d'initiatives très variées. Une évaluation aura lieu. Le fonds a permis de lancer deux appels à projet spécifiques.

Avec 29 millions d'euros, nous reconduisons les politiques engagées de renforcement d'accès à l'information avec les CDJI, et de développement de la mobilité avec l'Office franco-allemand et l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

Enfin, les subventions associatives sont maintenues, de même que les subventions « Fonjep ». Je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui soutient la jeunesse et le monde associatif.

Nous sommes totalement mobilisés pour libérer les initiatives. *(Applaudissements sur les bancs UMP)*

Article 48

Mme la présidente. – Amendement n°II-204, présenté par M. Demuynck.

Modifier comme suit les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Sport		3 200 000		3 200 000
Jeunesse et vie associative	3 200 000		3 200 000	
TOTAL	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
SOLDE	0		0	

M. Christian Demuynck. – Cet amendement a pour objet d'assurer le financement par l'État du programme « Envie d'agir », mais M. le ministre m'a rassuré avec son engagement formel. Ma confiance est entière.

L'amendement n°II-204 est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°II-22, présenté par M. Sergent, au nom de la commission des finances.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Sport	2 000 000		2 000 000	
Jeunesse et vie associative		2 000 000		2 000 000
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

M. Michel Sergent, rapporteur spécial. – Cet amendement a pour objet d'assurer une partie du financement par l'État du programme de construction et de rénovation de stades de football pour l'Euro 2016. En effet, un financement au travers du CNDS s'apparente à la débudgétisation de 150 millions d'euros.

La somme correspondante proviendrait de l'action « Actions particulières en faveur de la jeunesse ». En effet, les crédits dévolus à l'Agence pour le service civique reposent sur l'hypothèse optimiste de 15 000 volontaires au service civique en 2011.

L'objectif fixé par M. Hirsch de 10 000 volontaires est loin d'avoir été atteint. L'excès d'optimisme pourrait s'apparenter à une insincérité budgétaire.

Au demeurant, sur le coût du service civique, est-il raisonnable de maintenir l'objectif de 10 % d'une classe d'âge ? Cela coûterait 500 millions, soit plus que les crédits du ministère en 2014 !

C'est un amendement d'humeur et d'appel.

Mme Chantal Jouanno, ministre. – C'est un amendement de rappel des règles budgétaires, pour le financement des stades. Vous avez adopté l'amendement Trucy. Et l'article 87 quater dispose qu'un rapport sera déposé sur les conséquences financières sur le CNDS.

L'amendement n°II-22 est retiré.

Les crédits de la mission sont adoptés.

L'article 87 quater est adopté.

La séance est suspendue à 20 heures 30.

PRÉSIDENTE DE M. BERNARD FRIMAT,
VICE-PRÉSIDENT

La séance reprend à 22 heures 30.

Saisine du Conseil constitutionnel

M. le président. – M. le président du Conseil constitutionnel a informé le Sénat que le Conseil constitutionnel a été saisi d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution, par plus de soixante députés, du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2011. Le texte de la saisine du Conseil constitutionnel est disponible au bureau de la distribution.

Conférence des Présidents

M. le Président donne lecture des conclusions de la Conférence des Présidents.

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Loi de finances pour 2011 (Suite)

M. le président. – Nous reprenons l'examen du projet de loi de finances pour 2011.

Recherche et enseignement supérieur

M. le président. – Nous allons maintenant examiner les crédits affectés à la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Si chacun respecte son temps de parole, nous pouvons espérer lever la séance vers 2 heures.

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial de la commission des finances. – J'ai la chance, avec M. Dominati, de rapporter une mission prioritaire en termes budgétaires : à périmètre constant, les crédits sont en hausse de 3,6 %.

Dans le cadre de la loi de programmation triennale, la mission échappera, d'ici 2014, à la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux ; cette exception profite aux opérateurs. Après les 38 établissements universitaires passés à l'autonomie en 2010, 31 les imiteront en 2011.

Plus de 60 % de l'emprunt national sont destinés à cette mission : 21,9 milliards sur 35, dont 16 ne seront pas consommables. Il faudra être très vigilant quant à l'impact de ce programme sur le comportement des opérateurs de la recherche, qui ne devront pas se replier. C'est à une démultiplication de la capacité d'action que l'emprunt national doit aboutir ! Le risque existe, je l'ai constaté, que l'on aille au plus rapide, au plus proche, au plus facile. Il faut pourtant candidater aux appels d'offres européens et se tourner vers l'ANR. C'est aujourd'hui un enjeu majeur.

La multiplication des canaux de financement extérieur au modèle Sympa nous inquiète : nous sommes attachés à ce qu'on récompense les efforts et la qualité. Il semble en outre que la compensation vers les universités les moins dotés ne se fasse pas.

La dévolution du patrimoine immobilier aux universités qui le souhaitent concernera, en 2011, cinq établissements. Mais le volet financier de cette dévolution est bien compliqué. Bercy rejoint les conclusions du rapport que j'ai cosigné avec M. Jean-Léonce Dupont : une contribution annuelle récurrente de l'État et une soulte en un ou deux ans pour tenir compte de l'état du patrimoine. Quels critères retiendra-t-on pour calculer l'intervention de l'État ?

Un dixième mois de bourse sera versé aux étudiants. Fort bien, mais les modalités de financement auraient pu être mieux définies. Depuis deux ans, la programmation des aides sociales est très insuffisante. Je doute que les choses se soient grandement améliorées... Est-ce toujours une « impasse budgétaire », pour reprendre l'expression que vous aviez employée, madame la ministre ?

Je me félicite que le partenariat entre l'Inra et les instituts techniques agricoles ne soient pas modifiés. L'enseignement universitaire agricole connaît une baisse de ses dépenses de fonctionnement.

Le rapprochement entre la Cité des sciences et le Palais de la découverte est effectif, mais ce dernier est géographiquement impliqué dans une autre opération. Pourriez-vous nous donner des précisions sur le devenir du Palais, où les tensions internes sont fortes ? Univers sciences sera-t-il éligible aux programmes d'investissement d'avenir ?

Je vous invite à adopter les crédits de cette mission. (*Applaudissements à droite et au centre*)

M. Philippe Dominati, rapporteur spécial de la commission des finances. – C'est la première fois qu'il me revient de rapporter cette mission. Je suis surtout chargé de la recherche. Le programme regroupant les grands organismes de recherche a perdu 1,5 % de ses crédits de paiement à périmètre constant, à cause de la baisse de 68 millions des crédits de l'ANR. Une telle contraction étonne. Vous dites vouloir éviter les doublons entre la Mires et l'emprunt national -lequel n'a pas à se substituer aux dépenses budgétaires. Dans ces conditions, comment l'ANR, qui est le principal opérateur des investissements d'avenir, pourra-t-elle assumer ses missions ?

La dette de la France auprès de l'Agence spatiale européenne a justifié de la part de la commission des finances la saisine pour enquête de la Cour des comptes. La ligne a beau avoir été abondée, elle ne suffira pas, et de loin, à combler les trous puisque notre dette atteindra 500 millions dans un an. Pour atteindre l'objectif zéro en 2015, il faudrait fournir un effort considérable en 2012... Croyez-vous réellement

que les demandes de l'ASE diminueront après cette date ?

Le Cnes voit sa dotation augmenter de plus de 15 millions, ce qui traduit la priorité donnée à la recherche spatiale. L'IRSN doit absolument bénéficier d'une redevance pérenne pour compenser la baisse de ses crédits.

L'IFP-Énergies nouvelles perd 12 % de ses crédits. Un rapport de la RGPP insiste pour que l'établissement développe ses financements extérieurs mais il est à craindre que la réduction des crédits n'affecte cet institut, pourtant performant.

Au sein du programme 192, les modes de financement sont simplifiés ; mais les crédits d'intervention baissent de 26 millions. Cette évolution est préjudiciable aux PME qu'aide Oséo-Innovation. Elle ne doit pas se retrouver en 2012.

Je rejoins M. Adnot pour vous recommander l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements à droite et au centre*)

M. Jean-Pierre Plancade, rapporteur pour avis de la commission de la culture. – Depuis cinq ans, des réformes importantes ont modifié en profondeur le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche ; elles ont été accompagnées d'un effort budgétaire sans précédent.

Si l'on compte aussi les partenariats public-privé, les ressources extrabudgétaires et le CIR, les moyens augmentent de 15 %. Je vous en félicite, madame la ministre. Mais nous sommes encore loin de l'objectif de Lisbonne, soit 3 % du PIB.

Les emplois sont préservés ; pouvez-vous confirmer qu'il en ira bien ainsi ? Certes, il y aura un ajustement des subventions et dotations aux EPST, signe de bonne gestion. Puissent les taux de mise en réserve réduits appliqués en 2009 être reconduits en 2011...

Hors plan Cancer, les crédits de l'Inserm n'augmentent que de 0,5 % et son dispositif post-doctoral subit une diminution. Je suis réservé à propos de l'ANR, dont les orientations répondent à nos vœux mais qui perd 68 millions. Le taux d'acceptation des dossiers de recherche a sensiblement diminué, ce qui pourrait démobiliser les chercheurs. Les crédits de l'ANR doivent être reconsidérés en 2012.

L'IFP se porte bien, mais il pourrait se porter mieux. L'institut a fait des efforts constants depuis des années, or on lui demande des efforts supplémentaires, ses crédits devant baisser de 12 % en 2012, et davantage encore les années suivantes. On punit les établissements vertueux !

La mise en place d'un brevet communautaire étant dans l'impasse, nous soutenons la proposition du commissaire Barnier de recourir à la procédure de coopération renforcée. A-t-elle une chance d'aboutir ?

La commission attache une grande importance à la diffusion de la culture scientifique. La fusion de la Cité des sciences et du Palais de la découverte devrait renforcer leur synergie. Les recherches de l'Inra devraient faire l'objet de davantage de publications.

La commission de la culture est favorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements au centre et à droite*)

M. Jean-Léonce Dupont, rapporteur pour avis de la commission de la culture. – Je salue l'effort sans précédent dont bénéficie cette mission, qui s'inscrit dans le temps et marque une vraie priorité. Ce sont 31 nouvelles universités qui accèderont à l'autonomie au 1^{er} janvier. La question du glissement vieillesse technicité inquiète les universités qui s'autonomisent ; l'État doit prendre sa part, et les universités celle qui résulte de leurs propres décisions.

S'agissant du plan Réussite en licence, l'efficacité du dispositif d'orientation active suppose l'harmonisation des indicateurs de performance des universités. L'enquête nationale rendue en octobre dernier est contestable : quel sens y a-t-il à faire de l'insertion trente mois après l'obtention du diplôme un critère pertinent ? Le modèle Sympa... Comment comparer les universités si l'on ne prend pas en exemple le taux d'encadrement des étudiants ? L'enseignement supérieur doit être accessible à tous. Comment ferez-vous pour que les universités de proximité soient tirées vers le haut par celles d'excellence ?

Il doit être possible de mutualiser une partie des produits de cessions -je parle ici de la dévolution du patrimoine aux universités.

Une priorité a été accordée au logement étudiant, que seul le parc privé pourra assurer ; il faudra mettre en place une GRL -que le Gouvernement expérimente. Je regrette la forte chute des aides à la mobilité et des subventions au réseau des œuvres. Les Crous devraient peut-être être transformés en agences territorialisées. La charte relative à « la dynamisation de la vie associative liée aux universités » n'a toujours pas été signée.

Les mesures de décloisonnement des acteurs de la recherche vont dans le bon sens.

Les classements internationaux devront aussi prendre en compte les brevets et le taux d'insertion des étudiants.

La commission est favorable à l'adoption des crédits. (*Applaudissements à droite*)

M. Michel Houel, rapporteur pour avis de la commission de l'économie. – La crise actuelle nuit au développement de la recherche. La part du PIB affectée à la recherche-développement n'est que de 2 %, loin des 3 % de la stratégie de Lisbonne. Nos chiffres sont inquiétants face à ceux des Chinois, qui ont 35 millions d'ingénieurs et de techniciens et

presque 1,5 million de chercheurs à plein temps ! Nous devrions rendre notre pays plus attractif pour les chercheurs étrangers. Ceux-ci peinent à obtenir les visas nécessaires alors que leur venue serait bénéfique à notre pays.

M. Ivan Renar. – Très bien !

M. Michel Houel, rapporteur pour avis. – Le budget de la Mires est une nouvelle fois à la hauteur. Sa tendance remarquable à l'augmentation montre une priorité effective, conforme aux engagements du Président de la République. Toutefois, les économies demandées imposent des contraintes budgétaires fortes à certains organismes comme l'Inserm, dont le budget réel perd 10 millions, ou l'IRSN et l'IFP-Énergies nouvelles. Comment ces opérateurs pourront-ils assumer leurs missions ? Pouvez-vous nous rassurer ?

Les investissements d'avenir font l'objet de deux programmes spécifiques dans la Mires, celle-ci récupérant 21,6 milliards d'euros. Ces crédits devraient permettre de financer de grands projets structurants pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, au terme des 35 conventions passées à l'issue de la première tranche d'appels à projets. Tout cela nous réjouit. Mais nous nous interrogeons encore sur l'ampleur de l'effet de levier attendu en termes de croissance et d'emploi et sur les retours sur investissement pour l'État. Pouvez-vous nous apporter des précisions ?

La tendance porteuse de ce budget que je présente depuis trois ans fait de moi un homme heureux. *(Applaudissements à droite et au centre)*

M. Daniel Raoul, rapporteur pour avis de la commission de l'économie. – Je voudrais nuancer fortement l'autosatisfaction ministérielle. On nous a annoncé 9 milliards d'augmentation sur cinq ans, pour atteindre les 3 % conformes à la stratégie de Lisbonne. Or, l'important est moins la présentation en autorisations d'engagement, dont la communication gouvernementale a abusé et qui est peu conforme à l'esprit de la Lolf, que ce que l'on voit en CP. Pour obtenir la progression annoncée, il faut ajouter les dividendes d'Areva, un jeu d'écriture sur le CIR et les crédits du plan Cancer à l'Inserm. La croissance véritable des crédits, à périmètre constant, n'est que de 0,9 % à 1 %, moins que l'inflation. Quant aux crédits du grand emprunt, ils auront peu d'impact en 2011.

Les EPST paient le prix fort du coup de rabot. Comment passer des contrats de performances avec IFP-Énergies nouvelles et l'IRSN pour leur demander la lune tout en diminuant leurs moyens ?

Le CIR coûte de plus en plus cher. Ces sommes sont-elles utilisées au mieux ? C'est vers les PME-PMI que devront se diriger les efforts. Je dénonce les abus et les rémunérations excessives des sociétés de conseil qui aident les PME à formaliser leurs dossiers.

Le régime du CIR doit être stabilisé. Il serait bon, en outre, d'en clarifier les paramètres, ce qui passe notamment par un alignement du guide du CIR avec le manuel de Frascati, qui fait référence.

Les crédits du plan Réussite en licence baissent de 2 %, ce qui signe en quelque sorte son échec.

La commission est favorable à ce budget, que je juge personnellement non conforme à la Lolf. *(Applaudissements à gauche)*

Mme Françoise Laborde. – En période de crise économique, la recherche et l'enseignement supérieur jouent un rôle fondamental : ils préparent l'avenir et dynamisent la coopération internationale. Ils doivent donc être sanctuarisés.

Bien que les documents budgétaires soient peu lisibles, votre budget semble en augmentation. On n'est toujours pas revenu au taux de 2002, où la recherche atteignait 2,3 % du PIB. Les États-Unis sont à 2,5 % et le Japon à 3,5 %. Nous sommes ainsi relégués à la quatorzième place internationale pour l'OCDE.

L'augmentation du CIR permet de respecter l'objectif européen d'intensifier l'effort de recherche et développement des entreprises. Je m'inquiète toutefois des effets d'aubaine ainsi créés. Une gestion managériale de la recherche serait malvenue. Les chercheurs sont trop nombreux à quitter le pays et ceux qui restent se plaignent d'être si peu écoutés. Les jeunes chercheurs ne trouvent pas d'emplois convenables et font leurs valises pour le Japon ou les États-Unis. C'est une des raisons pour lesquelles il faut mutualiser nos efforts avec ceux des autres pays de l'Union européenne.

Au 1^{er} janvier, 90 % des universités seront autonomes. Un premier bilan de la loi LRU devrait être tiré pour faire notamment le point sur les inégalités qui persistent. Je regrette que la recherche d'excellence se fasse dans un trop petit nombre d'universités, trop élitistes.

Il faut considérer partout les besoins de la recherche et de l'enseignement supérieur : il n'y a pas que des grandes structures.

L'ancrage local des IUT contribue à leur succès mais les directions doivent maintenant négocier leurs moyens auprès de leurs universités de rattachement.

Les efforts budgétaires sont encourageants mais il reste beaucoup à faire pour rattraper le retard : je m'abstiendrai.

M. Ivan Renar. – Les universités et les organismes n'auraient qu'à se saisir de la manne budgétaire déversée par le Gouvernement, conformément à la volonté du Président de la République !

Or les enseignants et les chercheurs constatent le contraire sur le terrain. En effet, le Gouvernement affiche des crédits inscrits en loi de finances initiale,

avant annulation, gel, etc. Et que dire des changements de périmètres de la Mires ?

Pour afficher une augmentation, le Gouvernement introduit des opérations virtuelles, avec les intérêts des opérations Campus, qui ne seront guère conduites à terme en 2011, sans parler des moyens extra-budgétaires. Aussi l'augmentation réelle se limite à 0,5 % en euros courants.

Le CNRS voit baisser les dotations des laboratoires. Le seuil critique est atteint, selon le Conseil supérieur de la recherche.

Au total, la recherche croît en France au rythme le plus lent de l'OCDE et notre pays occupe la quatorzième place mondiale.

Même les députés de la majorité veulent amender le CIR, après la progression extrêmement faible de la recherche privée : l'effet d'aubaine n'a pas disparu. Au contraire !

Le ministère devrait bénéficier d'une sanctuarisation des emplois mais vous devez arbitrer entre le maintien de l'emploi et les dépenses.

La fuite des cerveaux se confirme, s'ajoutant à la désaffectation des jeunes pour les carrières scientifiques ; la diminution du nombre de doctorats fait craindre une pénurie d'enseignants chercheurs, en particulier en sciences humaines et sociales.

Malgré les 3 milliards versés aux universités, les crédits de vie et d'études ne s'améliorent pas. Le désengagement de l'État est préoccupant puisque les crédits du plan Licence pourraient servir à d'autres fins, alors qu'il a échoué jusqu'ici.

Le Président de la République s'était engagé à verser un dixième mois de bourse, qui ne sera pas effectif en 2011. Il faudrait 97 millions d'euros, à comparer au 5 milliards du CIR...

Si vos annonces sont exactes, comment expliquer le retard de la France sur les autres pays, sans parler des objectifs de Lisbonne ?

Le budget de la Mires est conforme aux orientations passées, privilégiant le secteur privé tout en développant la concurrence.

Nous ne le voterons pas.

M. Laurent Béteille. – Le budget « Recherche et enseignement supérieur », en dépit des contraintes inhérentes au contexte économique alors que l'avenir exige l'innovation, marque la volonté du Gouvernement de privilégier la recherche et l'université.

Je ne partage pas les critiques formulées contre le CIR, créé il y a deux ans. Depuis, il a relancé la recherche dans les entreprises.

Mme Lagarde voudrait qu'on ne se polarise pas sur les abus auxquels il a donné lieu, qui sont minoritaires : le CIR est utile. J'insiste sur les

conséquences dommageables d'une révision brutale du dispositif : cela compromettrait la compétitivité de la France et son positionnement dans l'aéronautique et les transports.

Bravo pour le plan Campus, en particulier pour celui de Saclay : ce pôle d'excellence sera la vitrine de la France !

Je soutiens les projets du Musée national d'histoire naturelle par la commune de Brunoy. Enfin, j'en profite pour évoquer les abus du bizutage, un sujet qu'il faut enfin régler. Certaines pratiques sont inadmissibles ! (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

Mme Catherine Morin-Desailly. – Je salue l'augmentation des moyens budgétaires de la recherche : ils augmentent de 15 % avec les moyens extra-budgétaires, comme le CIR ou les PPP.

La conjoncture exige de développer de nouveaux métiers. Mais la recherche conditionne la reprise économique. A cet égard, je regrette la baisse des crédits dévolus à l'IFP-Énergies nouvelles.

Bravo pour les projets sur le plateau de Saclay, mais tous les projets d'excellence doivent être soutenus. Je souhaite que le projet commun bénéficie d'opérateurs privés, source de rapprochements fructueux avec les entreprises. Dans le même esprit, le pôle de Normandie -Caen, Le Havre, Rouen-favorisera le transfert du savoir. Je me félicite de l'autonomie accordée à presque toutes les universités : elle favorisera ce genre de rapprochements.

Les bourses étudiantes seront versées pendant dix mois à partir de la rentrée 2011. C'est conforme à la justice sociale, même si l'on peut partager les inquiétudes de Jean-Léonce Dupont.

Le parc social de logements étudiants ne peut accueillir que 7 % des intéressés, mais le parc du Crous augmente. Il faudra poursuivre les efforts, parfois en transformant les casernes, voire des conteneurs comme au Havre, en logements étudiants. Nous approuvons votre action.

Qu'en est-il du projet « Accès des étudiants à la culture » ? J'insiste sur le renforcement des enseignements de langues à l'université. J'espère qu'ils seront favorisés par l'autonomie des universités, parallèlement au programme Erasmus.

Monsieur Besson, nous nous inquiétons de la fin du forum des droits sur l'internet. Il devait devenir un Conseil national du numérique. Qu'en sera-t-il ? (*Applaudissements à droite et au centre*)

M. Serge Lagache. – A première vue, la mission « Recherche et enseignement supérieur » est la première priorité du Gouvernement, car elle est un moteur de croissance, une voie de salut pour la société de la connaissance. Or l'ascenseur social ne fonctionne pas dans les universités ; les grandes écoles attirent ceux qui aspirent à l'excellence. Pour la

recherche, la France recule sans cesse par rapport aux autres pays. La stratégie de Lisbonne voulait faire de l'Union européenne l'économie de l'intelligence la plus compétitive du monde en 2010. C'est un échec.

Entre le plan de relance et le grand emprunt, que penser de la baisse des moyens votés par le Parlement ? Les crédits destinés à des investissements d'avenir pallient en fait la carence des crédits de fonctionnement. En 2009 et 2010, les intérêts des opérations Campus ont figuré dans les budgets sans être mis à disposition !

Le CIR comporte encore un biais en faveur des grandes entreprises. En raison des mesures d'annulation et de redéploiement, les crédits réels sont inférieurs à ceux votés. Le Gouvernement additionne des chiffres pour aboutir à des sommes éloignées de la réalité : en pratique, les dépenses publiques de recherche n'atteindront pas la moitié du niveau promis par le Président de la République.

On aurait pu imaginer une meilleure égalité de l'accès aux grandes écoles, qui demeurent des lieux de reproductions des héritiers.

Le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux ne correspond pas aux besoins des universités : on y manque d'enseignants et de personnel administratif.

L'inégale répartition des moyens attribués par l'État pose un problème de justice et d'efficacité.

L'attribution de la médaille *Fields* à deux mathématiciens français atteste la qualité de l'école française de mathématiques, qui confère un rôle central aux universités, associe tous les grands centres de recherche de l'hexagone et assure la transmission du savoir aux générations suivantes : un exemple à suivre. Les petites universités ne doivent pas servir seulement de vivier de recrutement aux plus grandes.

Le patrimoine universitaire nous inquiète : où en sont les schémas directeurs ? Disposer d'un patrimoine immobilier ne suffit pas pour la reconnaissance internationale du campus. La Cour des comptes a insisté sur les insuffisances des écoles doctorales.

Comment démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur avec des dépenses inférieures à la moyenne de l'OCDE ?

L'échec à la fin de la première année universitaire est une particularité française dont s'étonne l'OCDE. Comment justifier la stagnation des crédits LMD ?

Procéderez-vous à un ajustement en cours d'année pour verser le dixième mois de bourse ? Les droits d'inscription ne doivent pas pallier l'insuffisance des dotations d'État.

Votre effort ne permettra pas de concrétiser l'ambition de Lisbonne.

Mme Marie-Hélène Des Esgaulx. – Le CIR est manifestement efficace : l'IGF a constaté sa pertinence ; elle recommande le maintien du dispositif au moins jusqu'en 2013. Les rapporteurs spéciaux l'ont qualifié de « dispositif précieux ».

J'ai l'impression d'enfoncer des portes ouvertes en insistant sur l'efficacité du CIR, qui transforme la technologie en main-d'œuvre qualifiée. Il apporte des économies indirectes pour l'emploi, donc pour les finances sociales. Il enclenche un cercle vertueux soutenant l'innovation et l'implantation d'entreprises internationales. 12 900 entreprises en ont profité en 2008 ; 40 centres de recherche nouveaux ont créé 2 115 emplois en 2009.

Pour les deux tiers, le CIR est utilisé par des entreprises industrielles. Pour un euro de dépenses fixes, le PIB progresse au moins de deux euros en quinze ans.

Mais le CIR ne peut stimuler la recherche et développement des entreprises que s'il est stable car il facilite les projets pluriannuels. Le changement constant des règles décourage l'innovation en France.

Les budgets des entreprises sont élaborés en octobre : ils prennent en compte la dimension fiscale. Modifier le système compromet la trésorerie des entreprises.

Le CIR n'est pas une niche fiscale : c'est un investissement collectif en faveur de l'avenir. Les pouvoirs publics ne doivent pas regretter ce choix stratégique.

Je souhaite que la vérification fiscale du CIR fasse une place plus large au principe du contradictoire. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

Mme Bernadette Bourzai. – Au moins un tiers du patrimoine universitaire est vétuste, au point que le Président de la République a lancé le plan Campus en 2007. Vous présentez une évolution impressionnante des crédits, grâce à des techniques toujours d'affichage, notamment lorsque sont annoncés des crédits qui ne seront pas dépensés, ou des moyens privés afférents à des PPP non conclus...

En 2009 et 2010, plus de 230 millions n'auront pas été dépensés pour le plan Campus. Nous sommes loin des 5 milliards au total annoncés par le Gouvernement, car seuls les intérêts seront dépensés. Si 760 millions d'euros sont affichés pour les PPP en 2009, 2010 et 2011, ce montant est virtuel puisque l'effort de l'État se limitera, en 2011, à 14,3 millions d'euros pour rembourser le partenaire privé ! L'essentiel viendra après les élections de 2012. Le groupe socialiste est très réservé envers cette privatisation du patrimoine universitaire car les opérateurs privés ne sont pas soumis aux mêmes obligations, par exemple en matière d'aménagement du territoire rural. Je pense aux antennes universitaires.

Dans le contexte de votre politique, les universités sont tenues à la prudence, d'autant que les prétendues hausses ne sont que des annonces de bourses, c'est-à-dire des exonérations de droits ne coûtant rien à l'État mais ne rapportant rien aux universités. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. André Ferrand. – Je salue votre action, madame le ministre, car le monde de l'enseignement supérieur a enfin bougé grâce à l'autonomie accordée. Des objectifs sont affichés, des moyens exceptionnels alloués. Je me félicite de votre reconduction à votre poste.

Je vous félicite pour avoir soutenu, avec M. Kouchner, le partenariat triangulaire entre lycées français de l'étranger, universités étrangères et pôles d'excellence. Chaque année, 7 000 bacheliers étrangers formés dans nos lycées à l'étranger entament trop souvent leurs études supérieures hors de France, alors qu'ils sont parfaitement francophones. Nous ne devons pas laisser échapper cette pépinière de talents ! D'où le partenariat triangulaire, la France favorisant des filières d'excellence bilingues, voire trilingues, en faveur d'élèves méritants de nos lycées.

Le commissariat général à l'investissement a été associé à ce projet, qu'il a reçu avec bienveillance. Vous avez désigné deux chargés de missions, qui sont déjà à pied d'œuvre. Les trois grandes entreprises françaises sollicitées ont formulé un soutien de principe. Votre appui personnel est indispensable au succès d'une opération achevant le travail de nos lycées par le monde.

Je voterai les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

Mme Marie-Christine Blandin. – Comme toujours, vous évoquez avec virtuosité un « effort exceptionnel ». Mais, comme chaque année, il y a un subterfuge : les intérêts du grand emprunt cachent la réduction des crédits de l'ANR. Pour le milliard promis au Grenelle, le rapporteur Jean-Léonce Dupont s'est habilement contenté de citer Mme Péresse, qui a décrit en réalité une simple grenellisation des crédits.

Alors que nos chercheurs doivent justifier chaque centime dépensé, la Cour des comptes a souligné les abus du CIR. La société ne peut se satisfaire des dépenses astronomiques qui enrichissent certains. Le Palais de la Découverte a d'importants besoins. Les collectivités sont au pain sec. La diminution des moyens fera beaucoup de victimes.

Le développement de l'intéressement et des primes de mérite décourage la coopération. En outre, les femmes sont pénalisées par les primes d'excellence, principalement attribuées aux chercheurs alors que les femmes préfèrent enseigner.

L'expertise est nécessaire. On doit pouvoir faire appel à des chercheurs compétents mais

indépendants. Or le lanceur d'alerte n'a toujours pas de statut juridique.

Les efforts du privé sont bienvenus mais ils ne sauraient devenir un prétexte inconditionnel de consommation de l'argent public. (*Applaudissements à gauche*)

M. David Assouline. – Nous savons tous que les conditions de la vie étudiante sont une des principales causes de l'échec massif en premier cycle. Les étudiants sont les premiers concernés par la baisse du pouvoir d'achat. La moitié d'entre eux doit chercher un emploi salarié pour financer leurs études. A quoi bon mener autant de lycéens au baccalauréat si c'est pour qu'ils échouent dès le début de leurs études ?

Cette année, les aides directes augmentent enfin. Il y aura plus de boursiers ? Certes, mais d'échelon zéro : ils seront simplement dispensés des droits d'inscription. C'est un tour de passe-passe, significatif de votre insincérité budgétaire puisque le manque à gagner des universités n'est pas compensé. Le dixième mois de bourse ? Très bien, mais il y a toujours un peu de mesquinerie : vous étalez cette mesure sur deux ans.

Pour la mobilité, au lieu d'une légère baisse, il aurait fallu une forte augmentation car la mobilité est essentielle pour nos jeunes et pour la compétitivité de la France.

Le logement ? La spéculation reprend de plus belle et les loyers sont inabordables. Il y a 150 000 chambres pour 2 millions d'étudiants ; nous ne pouvons loger qu'un boursier sur trois ! Comment les autres se logeront-ils ? Vous promettez 40 000 logements en 2014 mais sans en avoir les moyens.

La jeunesse doit vivre dignement pendant ses études et sa formation ; ce budget n'en prend pas le chemin : le groupe socialiste votera contre. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

M. Jean-Luc Fichet. – L'évolution des crédits est inférieure à ce que prévoyait la loi de programmation pluriannuelle. L'immobilier universitaire voit ses crédits diminuer de 12 %. Les crédits consacrés au patrimoine universitaire diminuent alors que la simple maintenance des bâtiments est urgente. La Cour des comptes a demandé une remise à niveau avant les transferts.

Le plan Université 3^e millénaire n'a pas été honoré, d'autant que les annulations de crédit ont été nombreuses. L'État n'a pas tenu les engagements du contrat de plan État-région ; aujourd'hui, la situation est grave : le tiers du patrimoine universitaire est vétuste. Le plan Campus devrait mobiliser 250 millions, avec des partenariats public-privé -lesquels pourront avoir des conséquences néfastes sur notre université : on va vers une privatisation rampante des bâtiments universitaires. Les PPP iront forcément vers les plus rentables, ce qui ne fera que

creuser les inégalités, au détriment des IUT et des universités installés sur des territoires ruraux.

Notre enseignement supérieur est de qualité. Le risque est grand que les collectivités territoriales ne doivent venir en appui. C'est ainsi dans mon département, à qui on demande une participation en investissement et en fonctionnement.

Accompagnée d'un budget en hausse, ce PPP est une machine à creuser les inégalités. *(Applaudissements à gauche)*

Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. – La Mires demeure la priorité des priorités : son budget tient les engagements en matière de revalorisation des carrières et d'investissement dans le capital humain.

La dépense intérieure de l'éducation s'établit à 10 210 euros par étudiant, contre 8 548 en 2007. L'effort de recherche progresse pour atteindre 2,21 % du PIB. Les engagements pour la recherche environnementale sont tenus.

Jusqu'en 2013, la Mires ne sera pas soumise à la règle du non-remplacement d'un retraité sur deux. Le budget 2011 soutient une politique sociale inédite, avec le dixième mois de bourse qui sera versé en deux ans pour être calé sur l'allongement de l'année universitaire. Avec 8 523 réhabilitations et 4 938 nouvelles constructions en 2010-2011, 44 000 chambres ont été livrées en trois ans. Cela n'empêchera pas la mise en place de la garantie de loyers.

Bien entendu, l'appréciation de la réussite des universités doit prendre en compte aussi le taux d'encadrement des étudiants. Il reviendra à chaque université de gérer sa masse salariale, y compris le GVT. La couverture de celui-ci par l'État serait antinomique avec la logique de l'autonomie ! Une réflexion est ouverte sur ce sujet. Les nouveaux campus ouvrent un nouveau champ pour l'autonomie.

Rien n'est écrit pour l'instant sur la question de la mutualisation de produits de cessions entre universités. Le Gouvernement vous a proposé une forme de mutualisation des produits de cessions pour un site majeur, celui de Saclay, que vous avez refusée, à travers l'article 30 du projet de loi de finances.

La recherche ? La première priorité est de tenir les engagements de la France. Cela s'applique aussi à notre dette face à l'ASE, qui sera entièrement apurée à l'horizon 2015.

L'IRSN n'aura pas de manque à gagner, du fait d'une redevance sur l'expertise. La RGPP a vu des gisements d'économie possibles sur l'IFP-Énergies nouvelles. Adressez-vous à Bercy !

M. David Assouline. – C'est la meilleure !

Mme Valérie Pécresse, ministre. – La représentation nationale a son mot à dire ! *(Sourires)* L'ANR attribuera 772 millions en 2011, soit 68 de moins qu'en 2010, mais elle aura 17,5 milliards de plus dans le cadre des investissements d'avenir ! Elle met l'accent sur les projets les plus innovants. Sa programmation va devenir triennale, ce qui est une garantie pour les chercheurs. La recherche privée sera aussi soutenue pour stimuler la reprise économique. Le CIR est l'un de nos meilleurs atouts en la matière. Il a joué un rôle puissant d'amortisseur de la crise. Le Gouvernement souhaite donc stabiliser ce dispositif, en lui consacrant toute son efficacité.

La France s'engage sur la voie d'une coopération renforcée pour le brevet européen. Bref, une recherche dynamisée et encouragée ! *(Applaudissements à droite)*

M. David Assouline. – N'en jetez plus !

M. Éric Besson, ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique. – Deux programmes relèvent de ma compétence.

D'abord, le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ». Il nous faut développer la recherche et l'innovation, ce qui suppose un cadre stable, compétitif et attractif.

Nous disposons pour cela de trois dispositifs : le CIR, qui rencontre un succès incontestable auprès des entreprises, le dispositif « Jeunes entreprises innovantes » -il n'est plus besoin de traverser la Manche ou l'Atlantique pour trouver des conditions favorables à l'innovation- et enfin, des outils permettant de renforcer la coopération entre acteurs -je pense notamment au soutien des pôles de compétitivité.

J'en viens maintenant au programme 190, « Recherche dans le domaine de l'énergie ».

L'énergie a également été clairement identifiée comme un axe prioritaire de la stratégie nationale de recherche et d'innovation. La nouvelle organisation de la recherche dans le domaine de l'énergie s'appuie aujourd'hui à la fois sur une vision stratégique et sur une coordination opérationnelle.

Tout d'abord, la stratégie nationale de recherche énergétique (SNRE) établit des priorités d'action à court terme -2020-, moyen terme -2030- et long terme -2050. Elle est en cours d'élaboration par mes services, en association avec les services du ministère de la recherche. Nous solliciterons l'année prochaine l'avis du Comité stratégique à la recherche en énergie.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, nous pourrions nous appuyer sur une coordination opérationnelle. La nouvelle Alliance nationale de coordination de la recherche dans le domaine de l'énergie (Ancre), créée en juillet 2009, vise à mieux

coordonner et à renforcer l'efficacité des recherches menées par les divers organismes publics nationaux.

L'agence compétente participera à notre stratégie nationale et à l'alliance européenne. Les établissements se mobilisent ; les changements de noms récents du CEA -devenu Comité à l'énergie atomique et aux énergies alternatives- et de l'IFP -devenu IFP énergies nouvelles- ne sont pas seulement symboliques.

Le programme « Investissements d'avenir » mobilise 5 milliards du grand emprunt pour les énergies. Mes services travaillent en lien étroit avec le ministère du développement durable.

Mme des Esgaux m'a interrogé sur les méthodes de contrôle du ministère. Une réflexion a été engagée en 2009, avec la création d'un comité de coordination.

Enfin, j'indique à Mme Morin-Desailly que nous préparons bien le lancement du Conseil national du numérique ; dans quelques jours, au plus tard dans quelques semaines, je pourrais répondre à ses préoccupations parfaitement légitimes. *(Applaudissements sur les bancs UMP)*

Article 48

M. le président. – Amendement n°II-248, présenté par MM. Beaumont, Braye, Bizet, Dulait, Trillard et Bordier.

Modifier comme suit les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Crédits de paiement
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire Dont Titre 2		5 000 000		5 000 000
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle Dont Titre 2				

Recherche duale (civile et militaire)				
Recherche culturelle et culture scientifique				
Enseignement supérieur et recherche agricoles Dont Titre 2	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

M. Pierre Bordier. – Cet amendement abonde de 5 millions d'euros supplémentaires les crédits destinés à l'école nationale vétérinaire d'Alfort qui a besoin, pour le renouvellement de son accréditation européenne en 2013, de construire un pôle « risques biologiques » dont le coût est estimé à 20,3 millions d'euros. La dotation attribuée par le ministère chargé de l'agriculture ne permet de financer le projet qu'à hauteur de 15 millions d'euros.

Ce virement serait d'autant plus logique que l'Enva est membre fondateur du pôle régional d'enseignement (Pres) Universités Paris-est. L'école d'Alfort a d'ailleurs demandé son rattachement à l'université de Paris-est Créteil. Cet amendement s'inscrit dans cette perspective.

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial. – L'idée est séduisante. Pourquoi n'est-elle pas prise en compte par le grand emprunt ? Faut-il la financer par le biais proposé par cet amendement ? Je me tourne donc vers le Gouvernement pour lui demander son avis.

Mme Valérie Pécresse, ministre. – L'État consacre un effort considérable à la rénovation de l'école d'Alfort. Il versera 15 millions d'ici 2012. C'est le Sénat qui a décidé que ce financement devait venir de mon ministère plutôt que de celui de l'agriculture.

En l'état, le financement prévu suffit, sachant que le gage proposé est très mal venu. Pourriez-vous retirer l'amendement ? Je tiens autant que vous à l'école d'Alfort, qui ne pourrait dépenser les crédits que vous voulez lui attribuer.

M. Pierre Bordier. – Je vais retirer mon amendement mais le problème reste entier : il manque 5 millions d'euros !

L'amendement n°II-248 est retiré.

M. le président. – Amendement n°II-276, présenté par M. Adnot.

Modifier comme suit les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Crédits de paiement
	+	-	+	-
Formations supérieures				

s et recherche universitaire Dont Titre 2				
Vie étudiante				
Recherche scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		3 600 000		3 600 000
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développe ment et de l'aménage ment durables				
Recherche et enseigne ment supérieur en matière économiq ue et industriell e Dont Titre 2				
Recherche duale (civile et militaire)				
Recherche culturelle et culture scientifique	3 600 000			3 600 000
Enseigne ment supérieur et recherche agricoles Dont Titre 2				
TOTAL	3 600	3 600	3 600	3 600

	000	000	000	000
SOLDE	0		0	

M. Philippe Adnot. – Le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur et le ministère de la culture et de la communication ont confié à Universcience un rôle de pôle de référence en matière de diffusion de la culture scientifique. Cet opérateur apparaît à même d'utiliser de façon optimale les crédits auparavant gérés par l'administration centrale.

Cet amendement accompagne cette évolution. La somme correspond aux crédits que la direction pour la recherche et l'innovation consacre aux principaux dispositifs de culture scientifique et technique.

Madame la ministre, voyez nos bonnes dispositions !

Comme j'ai la parole et que je ne suis pas totalement satisfait de votre réponse, je vous indique que le Sénat n'a pas accepté ce que vous qualifiez de mutualisation et que nous ne considérons pas comme tel ; je ne suis pas prêt à entendre votre reproche.

M. Philippe Dominati, rapporteur spécial. – La commission est favorable à cet amendement qui conforte le rôle d'Universcience, nom donné au regroupement du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie.

Mme Valérie Pécresse, ministre. – Le Gouvernement y est très favorable ; Universcience devient un pôle de référence qui allouera les crédits jusque-là distribués par l'État aux centres de culture scientifique, technique et industrielle.

Je précise à M. Adnot que le déménagement d'écoles vers Saclay nécessite beaucoup de crédits ; ces écoles doivent apporter le produit de la vente de leurs locaux pour financer ce déménagement. Sinon, les crédits de l'université d'Orsay seraient amputés par l'opération.

M. Jean-Pierre Placade. – Plus que jamais il faut rechercher l'excellence ! J'ai appris hier à une remise de diplômes de l'Inserm qu'en Inde, on a produit l'an dernier plus de thèses de recherche que dans toute l'Union européenne, les États-Unis et le Canada réunis.

Mme Marie-Christine Blandin. – Universcience n'a pas assez d'argent pour ses fonctions. Vous lui en donnez, soit. Mais nous sommes sceptiques à voir un opérateur central devenir une agence de moyens : c'est comme si le théâtre de l'Odéon devait continuer à monter des pièces tout en instruisant les dossiers des théâtres de province !

M. Ivan Renar. – Universcience doit pouvoir aider tous les cercles de culture scientifique existants. Le problème, c'est qu'on n'apporte pas d'argent supplémentaire mais qu'on déplace des crédits. M. Arthuis invoque le *fatum* mais en fait, c'est la faute de la Lolf. Je m'abstiendrai donc.

M. Jacques Legendre, président de la commission de la culture. – Je suis moi aussi très favorable à Universcience mais je partage un peu la crainte provinciale de mes collègues que cette concentration de crédits ne bénéficie en définitive à la capitale. Je voterai l'amendement mais je resterai vigilant.

L'amendement n°II-276 est adopté.

Les crédits de la mission sont adoptés.

Article 78

Mme Marie-Agnès Labarre. – Nous ne saurions nous opposer à cet article 78, certes coûteux pour l'État mais utile. Vous affichez votre volonté de faire de notre éducation et notre recherche notre salut. Hélas, vous mélangez AE et CP pour afficher des chiffres qui ne trompent personne. Vous limitez les crédits des enseignants et chercheurs « qui ne trouvent jamais » dit le Président de la République. L'État n'a plus d'argent, depuis que les riches ne paient plus d'impôt.

A nouveau, vous soumettez la recherche publique aux grands groupes industriels.

Le grand emprunt est une belle supercherie ! Le CIR échappe au rabot fiscal. A qui profite-t-il ? Pas aux universités mais aux consultants en placements financiers à fort rendement et sans risques. Consultez donc le site Paradisfiscal.fr ! Cela ne s'invente pas !

En coupant les ailes de la recherche publique, on s'interdit d'orienter l'avenir. Les priorités du Gouvernement sont celles des financiers, qui soumettent l'intérêt général aux intérêts à court terme. Lorsque la puissance publique démissionne, lorsqu'elle brade les outils de la recherche, c'est le marché qui est aux commandes. Seule la puissance publique a la légitimité pour concilier innovation et défense de l'intérêt général.

M. le président. – Amendement n°II-152, présenté par M. Placade, au nom de la commission de la culture.

Supprimer cet article.

M. Jean-Pierre Placade, rapporteur pour avis. – L'article 78 réforme le dispositif d'exonération de cotisations sociales accordées aux jeunes entreprises innovantes (JEI) créé par la loi de finances pour 2004 : il prévoit un plafonnement des exonérations sur les hauts salaires et un mécanisme de sortie progressive du dispositif. L'entreprise concernée bénéficierait du même taux d'exonération de la première à la quatrième année, puis ce taux serait progressivement réduit au cours des quatre années suivantes avant son extinction.

Le coût de ce dispositif a augmenté ces dernières années, mais l'on se saurait s'en plaindre. En outre, les entreprises concernées n'ont guère bénéficié du CIR. A quoi s'ajoute la baisse des crédits d'intervention d'Oséo.

La commission en demande la suppression.

M. le président. – Amendement identique n°II-285, présenté par Mme Hermange.

M. Philippe Dominati. – Il a été défendu.

M. Jean Arthuis, président de la commission des finances. – Depuis l'institution du régime des jeunes entreprises innovantes, le CIR a été créé ; c'est un puissant levier. La commission est défavorable à la suppression de l'article, dont le dispositif est équilibré.

M. Éric Besson, ministre. – De nombreuses jeunes entreprises innovantes s'interrogent. Je veux les rassurer. Depuis l'instauration de ce régime en 2004, le CIR est devenu très avantageux pour les entreprises ; son taux a été porté à 30 % des dépenses de recherche, avec un taux majoré pour les entreprises qui l'utilisent pour la première fois. Les PME figurent parmi ses principaux bénéficiaires.

Les efforts devront être partagés par tous. L'article 78 organise une sortie progressive du dispositif. Au demeurant, celles-ci profiteront pendant leurs quatre premières années d'exonérations sociales ; par la suite, les cotisations pourront être réintégrées dans l'assiette des dépenses éligibles au CIR. Retrait ou rejet.

M. Jacques Legendre, président de la commission de la culture. – La commission de la culture se préoccupe de l'emploi. Au printemps, nous avons constaté avec consternation que de jeunes entreprises françaises avaient quitté la France pour Montréal. Préférant les voir prospérer chez nous, je voterai les amendements de suppression.

M. Daniel Raoul. – L'innovation est une aventure risquée. L'article 78 plafonne les exonérations sur les hauts salaires. Tout le monde se plaint de la fuite des cerveaux, notamment des docteurs attirés par les laboratoires américains. Avec cet article, nous accélérerions le mouvement. J'ajoute que les entreprises ont besoin de stabilité.

Monsieur le président de la commission des finances, allez plutôt voir du côté des abus du CIR et de l'optimisation fiscale à laquelle se livrent les grands groupes !

L'innovation, c'est la survie de l'industrie. L'article 78 lui porte un mauvais coup.

M. Philippe Adnot, rapporteur spécial. – Avec M. Dominati, j'ai été battu en commission des finances. Je pensais donc ne pas participer au vote, mais un scrutin public a été demandé. Dans ces conditions, je fais comme le président Arthuis la semaine dernière et voterai contre le point de vue de la commission. La semaine dernière, vous avez dégagé 200 millions ; il est question ici de 50 millions. La marge de manœuvre existe donc -grâce à vous, monsieur le président de la commission des finances ! (Sourires)

Monsieur le ministre, une entreprise est particulièrement fragile entre trois et cinq ans d'activité. C'est à ce moment que vous l'étranglez !

Alors que Mme Péresse vient d'obtenir des crédits majeurs pour la recherche, vous diminuez les moyens mis à la disposition des entreprises. Je ne sais comment se passera le scrutin public, ni ce que décidera le groupe UMP, mais j'ai préparé un amendement de repli. Dans un article additionnel, je proposerai de supprimer l'allègement fiscal, soit une économie de dépense fiscale de 20 millions d'euros, en maintenant l'exonération de charges sociales -c'est-à-dire en faisant en sorte que la parole de l'État, que le Gouvernement renie, soit respectée.

A la demande du Gouvernement, les amendements identiques n°s II-52 et II-285 rectifié bis sont mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants.....	321
Nombre de suffrages exprimés.....	297
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	149
Pour l'adoption	146
Contre	151

Le Sénat n'a pas adopté.

M. le président. – Amendement n°II-286 rectifié bis, présenté par Mme Hermange, M. P. Dominati, Mlle Joissains, Mme Dumas, MM. du Luart, Milon et Lefèvre, Mme Bruguière, M. Revet, Mmes Lamure et Des Esgaulx et M. Chatillon.

Rédiger ainsi cet article :

I. - L'article 131 de la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004 est ainsi modifié :

1° À la première phrase du V, les mots : « au plus jusqu'au dernier jour de la septième année suivant celle de la création de l'entreprise » sont remplacés par les mots : « à taux plein jusqu'au dernier jour de la septième année suivant celle de la création de l'établissement » ;

2° Après la première phrase du V, il est inséré une phrase ainsi rédigée :

« Elle est ensuite applicable à un taux de 75 % jusqu'au dernier jour de la huitième année suivant celle de la création de l'établissement, à un taux de 50 % jusqu'au dernier jour de la neuvième année suivant celle de la création de l'établissement, à un taux de 30 % jusqu'au dernier jour de la dixième année suivant celle de la création de l'établissement et à un taux de 10 % jusqu'au dernier jour de la onzième année suivant celle de la création de l'établissement. » ;

3° Après le V, il est inséré un paragraphe ainsi rédigé :

« ... - L'exonération prévue au I est applicable :

« - aux entreprises créées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2017 ;

« - aux entreprises existantes à la date du 1er janvier 2004, dès lors qu'elles ont moins de douze ans à cette date. »

II. - La perte de recettes résultant pour les organismes de sécurité sociale du I ci-dessus est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

M. Philippe Dominati. – Il est défendu.

M. le président. – Amendement n°II-243 rectifié, présenté par M. Adnot et Mme Des Esgaulx.

Rédiger ainsi cet article :

Après le VII de l'article 131 de la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004, il est inséré un paragraphe ainsi rédigé :

« ...- En cas de changement de contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, d'une société ayant le statut de jeune entreprise innovante ou ayant perdu ce statut depuis moins de quatre ans, la société rembourse à l'État l'ensemble des avantages financiers dont elle a bénéficié au titre de l'application du présent article. »

Amendement n°II-232 rectifié, présenté par MM. Adnot, du Luart, Retailleau et J.L. Dupont et Mme Des Esgaulx.

I. - Alinéa 2

Remplacer le mot :

trois

par le mot :

six

II. - Alinéa 3

Après les mots :

sont remplacés par les mots et

rédiger la fin de cet alinéa :

deux phrases ainsi rédigées : « à taux plein jusqu'au dernier jour de la quatrième année suivant celle de la création de l'établissement. Elle est ensuite applicable à un taux de 80 % jusqu'au dernier jour de la cinquième année suivant celle de la création de l'établissement, à un taux de 60 % jusqu'au dernier jour de la sixième année suivant celle de la création de l'établissement, à un taux de 30 % jusqu'au dernier jour de la septième année suivant celle de la création de l'établissement. Ces dispositions sont applicables pour les entreprises créées après le 1^{er} janvier 2011.»

Amendement n°II-233 rectifié, présenté par MM. Adnot, du Luart, Retailleau et J.L. Dupont et Mme Des Esgaulx.

I. - Alinéa 2

Remplacer le mot :

trois
par le mot :
six

II. - Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé

...° Il est ajouté un X ainsi rédigé :

« X. - Ces dispositions sont applicables pour les entreprises créées après le 1^{er} janvier 2011. »

M. Philippe Adnot. – L'amendement n°II-243 sera sans doute considéré comme un texte d'appel : je le retire. Les deux autres sont de repli et assouplissent le dispositif.

L'amendement n°II-243 rectifié est retiré.

M. Jean Arthuis, président de la commission des finances. – L'amendement n°II-286 rectifié *bis* est inacceptable, sauf à vouloir aggraver le déficit public. L'amendement n°II-232 rectifié ne permet pas de mieux maîtriser la dépense publique. Nous sollicitons l'avis du Gouvernement mais nous ne sommes pas favorables. Enfin, l'amendement n°II-233 rectifié assouplit le dispositif. Sauf avis très favorable du Gouvernement, la commission est très réservée.

L'amendement n°II-286 rectifié bis est retiré.

M. Éric Besson, ministre. – Le Gouvernement est défavorable aux amendements qui subsistent pour les raisons exposées par le président de la commission des finances.

M. Philippe Adnot. – Je vais retirer l'amendement n°II-233 rectifié, bien qu'il tende simplement à respecter la parole de l'État. Y a-t-il une demande de scrutin public sur mon article additionnel ?

M. le président. – Oui, ainsi que sur l'article 78.

M. Philippe Adnot. – Dans ces conditions, je maintiens l'amendement n°II-232 rectifié. Je déplore la conception que se fait le Gouvernement de la parole donnée.

L'amendement n°II-233 rectifié est retiré.

A la demande du Gouvernement, l'amendement n°II-232 rectifié est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants.....	309
Nombre de suffrages exprimés.....	297
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	149

Pour l'adoption	147
Contre	150

Le Sénat n'a pas adopté.

A la demande du Gouvernement, l'article 78 est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants	336
Nombre de suffrages exprimés	318
Majorité absolue des suffrages exprimés ...	160

Pour l'adoption.....	179
Contre	139

Le Sénat a adopté.

Article additionnel

M. le président. – Amendement n°II-234 rectifié, présenté par MM. Adnot, du Luart, Retailleau et J.L. Dupont et Mme Des Esgaulx.

Après l'article 78, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Les I et II de l'article 44 *sexies* A du code général des impôts sont abrogés.

M. Philippe Adnot. – Au début de leur activité, les entreprises concernées ne réalisent pas de bénéfices. Lorsqu'elles y parviennent, après sept à huit ans, une réduction de l'avantage n'aurait rien de choquant. Mais il faut maintenir l'essentiel, c'est-à-dire leur capacité à embaucher des chercheurs de haut niveau.

Cela précisé, afin de ne pas insulter l'avenir d'ici la CMP, je retire l'amendement, avec l'espoir que le Gouvernement fera preuve d'intérêt pour ces entreprises.

L'amendement n°II-234 rectifié est retiré.

Prochaine séance aujourd'hui, jeudi 2 décembre 2010, à 11 heures 20.

La séance est levée à 2 heures 20.

Le Directeur du service du compte rendu analytique :

René-André Fabre

ORDRE DU JOUR

du jeudi 2 décembre 2010

Séance publique

**A 11 HEURES 20, 14 HEURES 30
ET LE SOIR**

- Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2011, adopté par l'Assemblée nationale (n°110, 2010-2011).

Examen des missions :

Culture (+ article 68 *quater*)

M. Yann Gaillard, rapporteur spécial (rapport n°111, annexe n°7) ;

M. Philippe Nachbar, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (Patrimoine, transmission des savoirs) (avis n°114, tome III, fascicule 1) ;

M. Serge Lagauche, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (Création, cinéma) (avis n°114, tome III, fascicule 2).

Médias, livre et industries culturelles

(+ article 76)

Compte spécial : avances à l'audiovisuel public

M. Claude Belot, rapporteur spécial (rapport n° 111, annexe n° 17) ;

M. Joseph Kerguéris, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Audiovisuel extérieur - avis n° 112, tome VIII) ;

Mme Catherine Morin-Desailly, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (Audiovisuel - Avances à l'audiovisuel public - avis n° 114, tome VI, fascicule 1) ;

M. David Assouline, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (Presse – avis n° 114, tome VI, fascicule 2).

MM. Philippe Nachbar et Serge Lagauche, rapporteurs pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (Livre et industries culturelles – avis n° 114, tome VI, fascicule 3).

Travail et emploi (+ articles 88 à 94, 94

bis, 95 à 97)

M. Serge Dassault, rapporteur spécial (rapport n°111, annexe n°31) ;

M. Alain Gournac, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n°113, tome VII).

Conseil et contrôle de l'État

M. Jean-Claude Frécon, rapporteur spécial (rapport n°111, annexe n°6) ;

M. Simon Sutour, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale (Justice et accès au droit – avis n°116, tome IV).

Direction de l'action du Gouvernement

M. Yves Krattinger, rapporteur spécial (rapport n°111, annexe n°9) ;

M. Gilbert Barbier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) – avis n°113, tome II) ;

M. Jean-Claude Peyronnet, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale (Protection des droits et libertés – avis n°116, tome VIII).

Pouvoirs publics

M. Jean-Paul Alduy, rapporteur spécial (rapport n°111, annexe n°20) ;

M. Yves Détraigne, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale (Justice et accès au droit – avis n°116, tome IV).

Budget annexe : Publications officielles et
information administrative

M. Bernard Vera, rapporteur spécial (rapport
n°111, annexe n°33).